

LUCAS
Opticien

CAMILLE
Boulangère

JULES
Charpentier

MARION
Ingénieur réseaux

GUIDE DE l'apprentissage

ÉDITION 2011

**En région Centre,
pour tout savoir sur les formations,
du CAP au diplôme d'Ingénieur**



Avec le concours du
Fonds Social Européen

www.jeunesocentre.fr

Région

Centre

édito

Dans cette période de difficultés et de mutations économiques profondes, il importe de conforter notre économie, de favoriser l'innovation afin de créer de l'activité et des emplois. Ceci suppose d'améliorer en permanence la qualification de celles et ceux qui habitent notre territoire pour leur permettre de s'intégrer au marché du travail.

Pour y parvenir, il existe plusieurs voies très complémentaires : l'enseignement secondaire et supérieur bien sûr, mais également la formation tout au long de la vie et l'apprentissage. Assurer à tous les jeunes, en région Centre, la formation la mieux adaptée est une priorité à laquelle concourt activement l'apprentissage. En associant étroitement le monde de la formation et le monde de l'entreprise au bénéfice de la formation professionnelle des jeunes, l'apprentissage est une voie de formation reconnue et appréciée.

Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, la Région Centre s'attache depuis plusieurs années à faire de l'apprentissage une voie de formation ouverte au plus grand nombre de jeunes. Cette politique permet aujourd'hui à 20 000 jeunes hommes et femmes d'accéder à un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel, CAP, BTS, licence professionnelle et diplôme d'ingénieur en bénéficiant d'un parcours de formation adapté à leurs besoins.

La Région apporte également aux 12 000 employeurs des apprentis des moyens importants pour soutenir et accompagner leurs efforts de formation en direction des apprentis.

Nous souhaitons que ce guide vous permette au mieux d'accéder à toutes les informations utiles afin que l'apprentissage soit l'outil de votre accès à la formation et à l'emploi dans les meilleures conditions possibles.

Isabelle GAUDRON
Vice-présidente de la Région Centre
déléguée à l'Apprentissage
et à la Formation Professionnelle

François BONNEAU
Président de la Région Centre

sommaire

◉ JE VEUX ENTREPRENDRE UN APPRENTISSAGE...	5
L'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?	5
Qui peut entrer en apprentissage ? Et à quel âge ?	6
L'apprentissage au féminin ?	6
L'apprentissage et le handicap ?	7
Comment choisir un métier et un parcours professionnel ?	7
Comment trouver une entreprise et un maître d'apprentissage ?	8
Qui peut m'aider dans ma démarche ?	8
Qu'est-ce qu'un maître d'apprentissage ?	9
Quels sont les avantages financiers pour l'entreprise qui m'accueille ?	9
Le contrat d'apprentissage : ses droits et ses obligations	10
Quelle est la durée du contrat d'apprentissage ?	11
Comment résilier le contrat d'apprentissage ?	12
Qui assure les frais de formation de l'apprenti ?	12
À quelle rémunération ai-je droit ?	12
Quelles aides spécifiques pour l'apprenti handicapé ?	14
Quel est le temps de travail dans l'entreprise ?	14
Quels sont mes avantages sociaux ?	15
Que faire en cas de difficultés ?	16
Et après le contrat d'apprentissage ?	17
En région Centre, l'égalité des chances, ça se partage !	18
◉ LES NIVEAUX DE FORMATION	20
◉ LISTE DES MÉTIERS ET FORMATIONS PRÉPARÉES EN RÉGION CENTRE	23
◉ LISTE DES CFA ET SECTIONS D'APPRENTISSAGE EN RÉGION CENTRE	50
◉ LISTE DES ESPACES DE MÉDIATION DANS LES CFA DE LA RÉGION CENTRE	58
◉ LES ADRESSES UTILES	59
Les Points d'Accueil, d'Information et d'Orientation	59
Les Chambres Consulaires par département	62
Les services de l'État par département	63
Les contacts de la Région Centre	65



Je veux entreprendre un apprentissage...

🕒 L'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

Une formation complète à un métier qui comprend **un enseignement théorique** en Centre de Formation d'Apprentis (CFA), et **une formation pratique au sein d'une entreprise privée ou publique**.

Un véritable tremplin pour décrocher un emploi.

En choisissant d'entrer en apprentissage, vous allez acquérir une première expérience professionnelle ; mais aussi, découvrir le monde de l'entreprise, signer un contrat de travail et toucher un salaire.

300 diplômes et presque... tous les métiers.

Quel que soit votre niveau scolaire, l'apprentissage vous donne accès à la préparation de près de 300 diplômes professionnels ou technologiques du CAP au diplôme d'ingénieur (Bac +5). Vous pouvez envisager une très grande diversité

de métiers dans de nombreux secteurs d'activité professionnels comme l'informatique, la conception-multimédia, l'alimentation, l'hôtellerie, le bâtiment, la coiffure, la comptabilité...

Toutefois, certaines professions du secteur médical et paramédical (médecin, pharmacien, dentiste...) ne sont pas accessibles par cette voie, ainsi que la plupart des professions libérales (avocat, notaire...) ou les métiers de la fonction publique (armée, police, Éducation nationale...), pour lesquels, il faut passer un concours.

Les adresses des structures d'accueil, d'information et d'orientation sont disponibles sur www.etoile.regioncentre.fr et p. 60 du guide.

À tout moment de votre parcours de formation, il vous est possible de changer d'orientation, de vous spécialiser, de conclure un contrat d'apprentissage ou, encore de revenir vers des études scolaires, universitaires.

🕒 Qui peut entrer en apprentissage ? À quel âge ?

L'apprentissage est une voie ouverte à toutes et tous, et quel que soit le métier que vous avez envisagé. La condition indispensable est d'avoir entre 16 et 25 ans. Toutefois, il est possible d'obtenir une dérogation dans certaines situations. Par exemple :

◦ **Si vous avez 15 ans** en fin de classe de troisième, vous pouvez obtenir une dispense de scolarité obligatoire pour entrer en apprentissage. (Renseignez-vous auprès du Rectorat de l'Académie d'Orléans Tours).

◦ **Si vous avez plus de 25 ans...** (jusqu'à 30 ans) vous pouvez suivre une formation par apprentissage pour :

- 1 - poursuivre une première formation débutée par un premier contrat d'apprentissage et pour préparer un diplôme supérieur à celui précédemment obtenu.
- 2 - **Si votre premier contrat d'apprenti a été rompu** pour des causes indépendantes de votre volonté (inaptitude physique et temporaire, cessation d'activité de l'employeur, faute de l'employeur ou manquements répétés à ses obligations).
- 3 - **Si vous êtes reconnu comme travailleur handicapé** par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

(CDAPH), il n'y a pas de limite d'âge pour suivre une formation en apprentissage. Celle-ci sera aménagée tant dans sa durée que dans son déroulement. (Une aide financière peut vous être accordée par l'AGEFIP).

◦ **Vous avez au-delà de 30 ans... et un projet de création ou de reprise d'entreprise**, qui nécessite l'obtention du diplôme, ou du titre, préparé. Dans ce cas, il n'y a pas de limite d'âge à la signature de votre contrat d'apprentissage. Cependant, cette dérogation est soumise à l'évolution des textes en vigueur.

🕒 Le pré-apprentissage en CFA

À 15 ans, en fin de classe de 5^e ou 4^e vous avez la possibilité d'intégrer une Classe Préparatoire à l'Apprentissage afin de vous initier à un métier. Pendant un an, vous vous formez en alternance au rythme d'une semaine en CFA pour l'enseignement général et une semaine en cas de difficultés scolaires, et une semaine chez un maître de stage en entreprise.

En transition entre la scolarité à temps plein et l'apprentissage, vous restez toujours sous statut scolaire (vacances, ramassage scolaire...). De plus, vous pouvez bénéficier d'aides allouées par la Région Centre, de tarifs préférentiels pour **l'hébergement et la restauration** lors de votre formation au C.F.A. La liste des établissements proposant des Classes à l'Apprentissage est indiquée en page 50.

🕒 L'apprentissage au féminin

L'apprentissage concerne aussi bien les filles que les garçons. La Région Centre, soutenue par l'Europe, l'État et les branches professionnelles, développe l'apprentissage au féminin, dans tous les métiers. Elle entend privilégier tous les projets favorisant l'égalité des chances entre

les femmes et les hommes et contribuer ainsi à renforcer la mixité des emplois.

La Région soutient financièrement les entreprises qui recrutent des jeunes filles dans des métiers traditionnellement masculins.

🕒 L'apprentissage et le handicap

Toute personne reconnue handicapée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) peut suivre une formation en apprentissage. Son contrat d'apprentissage sera alors aménagé tant dans sa durée que dans son déroulement. Les CDAPH siègent dans les Maisons des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (MDPH), structures départementales. L'apprenti bénéficiera de mesures d'adaptation et d'aménagements particuliers. Une aide financière pourra lui être accordée par l'AGEFIPH.

🕒 **L'employeur percevra des primes spécifiques lorsqu'il forme un apprenti handicapé (cf. p. 13).**

Qu'est-ce qu'une MDPH ?

Où puis-je m'y rendre ? Retrouvez ces informations sur www.handicap.gouv.fr

Un exemple d'accompagnement vers l'insertion de public handicapé : **le Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé du CREAI** (Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées) qui accueille chaque année plus de 200 jeunes handicapés.

Outre les formations indiquées dans le guide, le CFAS du CREAI est susceptible de vous accompagner dans la préparation de toutes formations de niveau 5 (CAP) ou Bac Pro 3 ans par la voie de l'apprentissage.

Le CFA Spécialisé du CREAI vous accompagnera dans toutes vos démarches.

🕒 Comment choisir un métier, un parcours professionnel ?

Vous ne savez pas vers quoi ou comment vous orienter. Prenez donc conseil auprès **des professionnels de l'information et de l'orientation de la région Centre**. Présents dans chaque département, ils peuvent vous aider dans toutes vos démarches : définir un projet, choisir une formation, chercher une entreprise...

Vous pouvez les rencontrer dans :

- 🕒 les Centres d'Aide à la Décision (CAD),
- 🕒 les Points apprentissage,
- 🕒 les Missions Locales (ML) et les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO),

- 🕒 les Centres d'Information Jeunesse (CIJ),
- 🕒 les Centres d'Information et d'Orientation (CIO),
- 🕒 le Pôle Emploi.

Informez-vous aussi lors des portes ouvertes organisées par les Centres de Formation d'Apprentis et les Sections d'Apprentissage.

Les adresses de ces structures, les dates des portes ouvertes sont disponibles sur www.etoile.regioncentre.fr et p. 51 du guide. L'offre de formation est disponible sur www.alfacentre.org et p. 23 du guide.

🕒 Comment trouver une entreprise et un maître d'apprentissage ?

La démarche s'assimile à une véritable recherche d'emploi.

C'est pourquoi il est important de lister les entreprises susceptibles de répondre au mieux à votre demande d'apprentissage avant toute démarche. Pour obtenir des adresses d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs, de PME-PMI ou d'entreprises recevant habituellement des apprentis, vous pouvez :

- 🕒 vous rapprocher de votre **Centre de Formation d'Apprentis, Unité de Formation par Apprentissage** ou **Section d'Apprentissage** ;
- 🕒 vous adresser aux Centres d'Aide à la Décision. Dans ce cadre, un site Internet, réalisé sous la forme d'une bourse régionale en ligne dédiée aux contrats en alternance, a été développé à l'initiative des Chambres de métiers et de l'Artisanat de la région il s'agit de www.centre-alternance.fr ;
- 🕒 vous adresser aux **Points Apprentissage** ;

- 🕒 vous rendre à l'agence du **Pôle Emploi** le plus proche pour y trouver des offres d'emploi dont certaines pour des contrats d'apprentissage ou pour consulter les annuaires professionnels,
- 🕒 **consulter des sites** comme www.fichentreprise.com qui recense les entreprises inscrites dans les registres des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région...
- 🕒 contacter le réseau des **Missions Locales et des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO)**. Ces structures ont en effet pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

Le meilleur atout reste le contact direct avec les employeurs et la candidature spontanée. L'expérience prouve, en effet, que c'est par le biais des démarches personnelles que l'on trouve le plus souvent son maître d'apprentissage.

🕒 Qui peut m'aider dans ma recherche ?

Votre CFA peut vous communiquer des adresses d'artisans, de commerçants, d'agriculteurs, ou d'entreprises recevant habituellement des apprentis. Vous pouvez aussi vous adresser aux **Centres d'Aide à la Décision**, vous rendre à l'agence du **Pôle Emploi la plus proche de chez vous** pour y trouver des offres ou pour consulter les annuaires professionnels. N'hésitez surtout pas à contacter les **Points Apprentissage**, le réseau des **Missions Locales et des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO)**. Toutes ces structures

ont en effet pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

Les sites à consulter :

- 🕒 La bourse régionale en ligne dédiée aux contrats en alternance sur www.centre-alternance.fr (un site développé à l'initiative des Chambres de métiers et de l'Artisanat).
- 🕒 www.fichentreprise.com qui recense les entreprises inscrites dans les registres des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région.

🕒 Qu'est-ce qu'un maître d'apprentissage ?

C'est le responsable de votre formation pratique au sein de l'entreprise. Ce tuteur professionnel peut être le chef d'entreprise ou un de ses salariés. Il est en relation avec le CFA qui assure le suivi de votre parcours de formation. Sa mission est de vous transmettre le savoir-faire et les compétences professionnelles nécessaires

à l'obtention du diplôme que vous préparez. Enfin, il ne doit accompagner que deux apprentis maximum et répondre à certaines obligations : avoir un diplôme équivalent à celui que vous préparez et 3 ans d'expérience (ou justifier de 5 ans d'expérience).

🕒 Quels sont les avantages financiers pour l'entreprise qui m'accueille ?

En vous embauchant comme apprenti, votre entreprise va pouvoir bénéficier sous certaines conditions de nombreuses aides cumulables.

Retrouvez toutes ces informations et des exemples d'aides sur www.regioncentre.fr rubrique « Apprentissage ».

🕒 **Le crédit d'impôt Apprentissage (État)**, soit 1 600 € par an et par apprenti embauché. Et jusqu'à 2 200 €, si vous êtes dans le cadre d'un « accompagnement personnalisé », si vous êtes un apprenti reconnu travailleur handicapé.

🕒 **L'exonération de charges salariales et patronales** suivant la taille de l'entreprise (Renseignements auprès de la Chambre consulaire de votre département).

🕒 **L'Indemnité Compensatrice Forfaitaire** est versée chaque année par la Région pour accompagner l'effort de formation des entreprises. Le montant de base de l'ICF s'établit à 1 000 euros par apprenti formé, et peut être majoré de 1 200 à 500 euros en fonction de la situation de l'entreprise, de l'apprenti ou de la formation préparée.

Ce sont 34 millions d'euros que la Région consacre annuellement aux aides pour les entreprises.

🕒 **Les aides spécifiques pour la formation de public handicapé**

En plus des aides accordées dans le cadre de tout contrat d'apprentissage, il est prévu

- une prime de l'État d'un montant total de 520 fois le SMIC horaire brut, versée en deux fois, à l'issue de la 1^{re} et de la 2^e année d'apprentissage
- des aides de l'AGEFIPH : soit une subvention de 3 050 € par année d'apprentissage
- ainsi que des aides à la formation du tuteur, à l'accessibilité des lieux de travail, à l'aménagement des situations de travail... À l'issue du contrat d'apprentissage, l'employeur qui conclut avec vous un contrat à durée indéterminée ou déterminée d'au moins 12 mois, peut bénéficier d'une prime d'insertion de 1 600 € versée par l'AGEFIPH.

🕒 Le contrat d'apprentissage : ses droits et ses obligations

Après avoir trouvé l'entreprise qui va vous accueillir ; vous allez devoir signer un contrat d'apprentissage pour une durée déterminée avec votre employeur. Si vous êtes mineur, c'est votre représentant légal qui doit donner son accord.

Ce véritable contrat de travail est établi sur un formulaire pré-imprimé qui a été visé par le ministère du travail. Une fois signé par les parties concernées, votre contrat d'apprentissage est ensuite adressé pour enregistrement soit à la Chambre de Commerce et d'Industrie, soit à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, soit à la Chambre d'Agriculture. Vous le recevrez ensuite personnellement.

Avant votre embauche, vous devrez passer une **visite médicale** auprès de la médecine du travail. L'avis du médecin est joint au contrat d'apprentissage lors de son enregistrement. Cet avis doit préciser les éventuelles autorisations pour les mineurs d'effectuer des heures supplémentaires, d'utiliser des machines dangereuses et des produits nocifs. Enfin, le contrat d'apprentissage est visé par **l'administration chargée du contrôle de l'application de la législation du travail et des lois sociales**. (DDTEFP, inspection du travail et de la protection sociale agricole, inspection du travail, des transports, inspection de la jeunesse et des sports).



LES DROITS ET OBLIGATIONS LIÉS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Comme tout contrat de travail, le contrat d'apprentissage crée des devoirs et des obligations pour les signataires.

L'apprenti s'engage à :

- respecter les horaires du contrat ;
- travailler pour l'employeur ;
- suivre la formation au C.F.A. et en entreprise ;
- respecter le règlement intérieur du C.F.A. et de l'entreprise ;
- se présenter à l'examen du diplôme prévu au contrat d'apprentissage.

L'employeur s'engage à :

- respecter les horaires du contrat ;
- verser un salaire à l'apprenti ;
- confier à l'apprenti des missions en lien avec le diplôme préparé ;
- inscrire l'apprenti dans le C.F.A. dispensant la formation et lui permettre de suivre les enseignements dispensés par celui-ci ;
- assurer à l'apprenti une formation professionnelle et pratique ;
- prendre part aux actions de coordination avec le C.F.A. ;
- inscrire l'apprenti à l'examen.

Le Centre de Formation d'Apprentis s'engage à :

- dispenser une formation générale, technologique et pratique, qui complète la formation reçue en entreprise et qui s'articule avec elle ;
- définir les objectifs de la formation et organiser les journées d'information ou de formation pour les maîtres d'apprentissage ;
- assurer le suivi du parcours de formation de l'apprenti en lien avec l'entreprise et à mettre à la disposition du maître d'apprentissage les documents pédagogiques dont il peut avoir besoin.

🕒 Quelle est la durée du contrat d'apprentissage ?

Elle est **généralement de 2 ans** mais elle peut varier de **1 à 3 ans** en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Elle peut également être réduite ou allongée dans les cas suivants :

		6 mois
Diminution sur demande si le contrat initial est de 2 ans , la durée peut varier de 6 mois à 1 an , quand la formation a pour objet l'acquisition d'un diplôme ou titre : <ul style="list-style-type: none"> de même niveau et en rapport avec un 1^{er} diplôme ou titre obtenu dans le cadre d'un précédent contrat, de niveau inférieur à un diplôme ou titre déjà obtenu, dont une partie a été obtenue par la VAE, dont la préparation a été commencée sous un autre statut. 	Diminution sur demande pour passer de 2 ans à 1 an pour tenir compte du niveau initial de compétence de l'apprenti.	1 an
	Diminution de droit pour passer de 2 ans à 1 an pour les personnes qui ont bénéficié d'une formation pendant 1 an au moins à temps complet sous statut scolaire ou par contrat de professionnalisation et qui entrent en apprentissage pour achever cette formation	
	Réduction du contrat d'1 an sur demande pour les personnes : <ul style="list-style-type: none"> ayant effectué un stage de formation professionnelle conventionné en vue d'acquies une qualification, déjà titulaires d'un diplôme ou titre de niveau supérieur à celui qu'elles souhaitent préparer, déjà titulaires d'un diplôme ou titre qui désirent préparer une qualification de même niveau, lorsque la nouvelle qualification est en rapport direct avec celle du 1^{er} diplôme ou titre. 	
		2 ans
	Augmentation possible pour passer de 2 ans à 3 ans pour tenir compte du niveau initial de compétence de l'apprenti	3 ans
	Si l'apprenti est reconnu handicapé	4 ans

🕒 En cas d'échec à l'examen

Vous avez la possibilité de **prolonger votre contrat d'une année au plus**. Soit avec le même employeur, soit en concluant un nouveau contrat avec un autre employeur.

🕒 En cas d'absence pour raison de santé

Le contrat peut être prolongé jusqu'à la session suivante si le directeur du C.F.A. estime que votre préparation a été insuffisante pour vous permettre de vous présenter à l'examen.

🕒 Combien de temps dure la période d'essai ?

Votre contrat comporte une période d'essai de **deux mois**, pendant laquelle le contrat peut être

rompu sans préavis, ni formalités particulières par l'employeur, vous-même ou votre représentant légal. Cette période débute à compter de la date effective du contrat inscrite sur celui-ci. Cette date peut être différente de la date de signature du contrat.

Si au terme de votre contrat, vous signez un **contrat à durée indéterminée** avec la même entreprise, **aucune période d'essai** ne peut vous être imposée, sauf dispositions conventionnelles contraires.

En outre, la durée du contrat d'apprentissage sera prise en compte pour le calcul de votre rémunération et de votre ancienneté.

Comment résilier le contrat d'apprentissage ?

Au-delà de la période d'essai, le contrat se poursuit jusqu'à son terme sauf dans les cas suivants :

- résiliation du contrat d'apprentissage à votre seule initiative en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé ;
- résiliation d'un commun accord ;
- jugement du Conseil de Prud'hommes en cas

de faute grave ou de manquements répétés de l'une des parties à ses obligations ;

- inaptitude de l'apprenti à exercer le métier choisi.

Un document type de résiliation doit être rempli et enregistré par les services compétents en cas de rupture.

Qui assure les frais de formation de l'apprenti ?

La formation au C.F.A. est gratuite pour l'apprenti (en dehors du transport, de l'hébergement et de la restauration qui seront abordés plus loin dans le guide). Son coût est d'environ 3 530 euros par jeune formé. Il est pris en charge en grande partie par la Région Centre à hauteur de 56 M d'euros sur 70,5 M pour l'année 2011, mais aussi par la taxe d'apprentissage versée par les entreprises.

Des financements complémentaires sont apportés par l'Union européenne et l'État.

Il peut rester à votre charge les éventuels frais d'inscription et l'achat de petits matériels et fournitures scolaires et professionnels.

Se renseigner auprès du C.F.A. pour connaître le montant des éventuels frais.

A quelle rémunération ai-je droit ?

Votre nouveau statut de salarié vous permet de recevoir une rémunération, déterminée par un pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC*). Celui-ci est

calculé en fonction de votre âge et de votre ancienneté dans le contrat d'apprentissage et sous réserve de dispositions contractuelles plus favorables.

Année d'apprentissage	Âge de l'apprenti		
	Jusqu'à 17 ans inclus	De 18 à 20 ans inclus	21 ans et plus inclus
1^{re} année	25 % (341,25 €)	41 % (559,65 €)	53 % (723,45 €)
2^e année	37 % (505,05 €)	49 % (668,85 €)	61 % (832,65 €)
3^e année	53 % (723,45 €)	65 % (887,25 €)	78 % (1 064,70 €)

* Les conventions ou accords collectifs de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées.

Au 1^{er} janvier 2011, le SMIC horaire brut s'élève à 9 €, soit 1 365 € mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

⊙ À quelle rémunération ai-je droit, si je passe d'une tranche d'âge à une autre ?

Lorsque vous atteignez l'âge de 18 ou de 21 ans, le taux de rémunération change le premier jour du mois qui suit votre anniversaire.

⊙ Et dans le secteur public ?

Si vous êtes accueillis dans une entreprise du secteur public (administrations de l'État, Mairies, Conseils généraux, établissements hospitaliers, Chambres Consulaires, etc.), votre rémunération est augmentée de **10 %** pour la préparation des diplômes de **niveau IV** (BAC PRO - BREVET PROFESSIONNEL...) et de **20 %** pour la préparation des diplômes de **niveau III** (BTS — DUT...).

⊙ Si je signe un nouveau contrat ?

Avec le **même employeur**, votre rémunération est **au moins égale ou supérieure** (voir tableau ci-dessus) à celle que vous perceviez ; lorsque ce **nouveau contrat** est conclu avec un **autre employeur**, votre rémunération est au moins égale à la **rémunération minimale à laquelle vous pouviez prétendre lors de la dernière année du contrat précédent**, sauf lorsque l'application des rémunérations en fonction de votre âge est plus favorable.

⊙ Et si j'échoue à l'examen ?

Le contrat d'apprentissage peut être prolongé d'un an, soit par la reconduction du contrat initial, soit par la conclusion d'un nouveau contrat d'apprentissage avec un nouvel employeur. Vous percevrez alors la même rémunération que vous avez perçue au cours de l'année précédant la prolongation de l'apprentissage.

⊙ Et si la durée de mon contrat est modifiée ?

En cas de modification de durée pour tenir compte de votre niveau initial de compétence : vous bénéficiez d'une rémunération correspon-

dant à une 2^e année d'apprentissage, si votre stage passe de 2 ans à 1 an.

Lors de la prolongation de votre contrat à 3 ans, vous avez droit à une rémunération équivalente à une 3^e année.

Vous êtes **déjà titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau supérieur** à celui que vous souhaitez préparer : Vous êtes considéré comme ayant effectué une 1^{re} année d'apprentissage. Votre **rémunération** doit alors être au moins égale à celle qui correspond à une **2^e année d'apprentissage**.

Si vous êtes déjà titulaire d'un diplôme ou titre homologué et que vous désirez **préparer une qualification de même niveau** en rapport direct avec celle que vous avez déjà obtenue : la **rémunération** doit être égale à celle qui correspond à la dernière année de la formation **majorée de 15 points**. Cette majoration s'applique éventuellement à la rémunération conventionnelle.

⊙ Exonérations liées au salaire

Votre salaire d'apprenti est exonéré des cotisations sociales, de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) et de la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

À savoir : les revenus de l'apprenti ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC annuel. Cela s'applique également au foyer fiscal des parents si l'apprenti y est rattaché.



⊙ Quelles aides spécifiques pour l'apprenti handicapé ?

L'AGEFIPH peut accorder au jeune apprenti :

- ⊙ une subvention de **1 525 €**, si le contrat est d'au moins un an ;
- ⊙ une prise en charge des frais liés à la compensation du handicap.

*Se renseigner auprès de l'AGEFIPH
www.agefiph.fr*

⊙ Quel est le temps de travail dans l'entreprise ?

À **18 ans et plus**, vous êtes soumis aux mêmes règles que les autres salariés de l'entreprise. **Le temps que vous consacrez aux enseignements en C.F.A., est compris dans votre temps de travail (35 h/semaine)** sauf s'il s'agit de modules complémentaires librement choisis et acceptés par le C.F.A.

Par contre, si vous avez **moins de 18 ans**, vous ne pouvez pas travailler :

- ⊙ **plus de 8 heures par jour** (à titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées dans la limite de 5 heures par semaine, par l'inspecteur du travail après avis conforme du médecin du travail) ;
- ⊙ **plus de 4 h 30 consécutives** (au terme desquelles vous devez bénéficier d'une pause de 30 minutes consécutives) ;
- ⊙ **plus que la durée légale du travail, vous ne pouvez donc pas effectuer d'heures supplémentaires** (sauf dérogation de l'Inspecteur du Travail dans les conditions précisées ci-dessus).

En outre, 2 jours de repos consécutifs doivent vous être accordés.

⊙ Le travail de nuit et le travail du dimanche

Il est **interdit aux apprentis** âgés de moins de 18 ans de travailler entre 22 heures et 6 heures du matin, ainsi que le dimanche. Néanmoins, **des dérogations peuvent être accordées** par l'inspecteur du travail pour certains **établissements commerciaux et ceux de spectacle**.

C'est le cas pour les **apprentis boulangers** qui peuvent être autorisés à travailler avant 6 heures du matin (4 heures du matin maximum) afin de pouvoir participer à un cycle de fabrication du pain ; ceci sous réserve que soient assurés un repos quotidien de 12 heures et un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs.

⊙ Les travaux dangereux

Les travaux dits dangereux ne peuvent être confiés à un apprenti que **sous certaines conditions précisées par l'inspection du travail**.

Cette autorisation sera demandée et est valable pour toute la durée du contrat d'apprentissage sous réserve qu'il n'y ait pas de modification des équipements de travail, des conditions de sécurité, de l'environnement de travail et sous réserve de l'envoi, chaque année, à l'Inspecteur du travail d'un nouvel avis favorable du médecin du Travail.

🕒 Quels sont mes avantages sociaux?

🕒 Sécurité Sociale et mutuelle

Comme tous les salariés, vous dépendez du **régime général de la sécurité sociale** et vous pouvez bénéficier de ses prestations : remboursement de frais médicaux, indemnités journalières en cas de maladie, couverture médicale en cas d'accident du travail lors de votre présence en entreprise, en C.F.A. ou à l'occasion des trajets du domicile aux différents lieux de votre apprentissage.

En cas d'absence en entreprise ou au CFA, vous devez fournir obligatoirement un justificatif.

En cas de maladie, pour une absence de 24 h, vous devez fournir un certificat médical.

Au-delà de 24 h, vous devez adresser dans un délai de 48 h un **avis d'arrêt de travail** (volets 1 et 2 à la Sécurité Sociale de votre domicile, volet 3 à votre entreprise et photocopie au CFA).

Certaines entreprises adhèrent à **une mutuelle** pour l'ensemble de leurs salariés, car la sécurité sociale ne rembourse pas la totalité des frais médicaux. À défaut, il est fortement conseillé d'en prendre une à titre individuel.

🕒 Allocation logement

Si vous n'habitez plus chez vos parents, et si vous payez un loyer, vous pouvez avoir droit à une allocation logement. Faites une demande auprès de votre caisse d'allocations familiales. (www.caf.fr)

🕒 Allocations familiales

Elles sont **maintenues aux parents de l'apprenti jusqu'à ses 20 ans**, si sa rémunération ne dépasse pas 55 % du SMIC ou du salaire de référence (avantages en nature inclus). Les parents doivent fournir une attestation trimestrielle prouvant la poursuite des études. Cette allocation est également prévue pour les apprentis chargés de famille.

🕒 Allocation de rentrée scolaire

Elle est versée aux familles qui ont au moins un **enfant en charge âgé de 6 à 18 ans**, scolarisé, étudiant ou en apprentissage sous conditions de ressources.

Se renseigner auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales (www.caf.fr).

🕒 Allocations de chômage

Après la **fin de votre contrat**, si vous n'avez pas été recruté par l'employeur, vous pouvez percevoir des allocations de chômage dont le montant sera calculé sur le salaire perçu en apprentissage. Pour en bénéficier, il faut **vous inscrire comme demandeur d'emploi** auprès de Pôle Emploi.

En cas de rupture du contrat à l'initiative de l'apprenti avant le terme fixé initialement, et qui fait suite à l'obtention du diplôme ou du titre homologué (suivant l'article L.115-2 du Code du Travail), le Pôle Emploi considère qu'il s'agit d'une **démission ayant des conséquences sur les droits de l'apprenti**.

🕒 Congés payés

Ils sont identiques à ceux des salariés d'entreprise : **5 semaines payées par an au minimum** (soit 2 jours et demi-ouvrables de repos par mois de travail effectif accompli au cours de la période de référence, à savoir du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours). Ils sont accordés **en dehors des périodes d'enseignement**. Enfin, si vous êtes âgé de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, vous avez droit, à un congé sans solde de 30 jours ouvrables.

🕒 Congés pour événements familiaux

L'apprenti peut bénéficier de **congé légaux pour événements familiaux** : mariage (4 jours), Journée d'Appel de Préparation à la Défense

(1 jour), décès du conjoint ou de l'enfant (2 jours) et décès du père ou de la mère (1 jour), congé paternité (14 jours), congé maternité

⊙ **Congés précédant les épreuves de l'examen préparé**

Vous avez droit à un **congé spécial de 5 jours** dans le mois qui précède les épreuves de votre examen. Si au cours de cette période le C.F.A.

organise une préparation à l'examen, vous êtes tenu d'assister à cette préparation.

⊙ **Congé examen de droit commun**

Vous bénéficiez d'un **congé examen de droit commun de 3 jours** rémunérés pour vous présenter aux examens de votre choix, c'est-à-dire à des épreuves autres que celles nécessaires pour l'obtention du diplôme préparé.

⊙ **Que faire en cas de difficultés?**

Vous pouvez exprimer toutes les difficultés rencontrées dans l'exécution de votre contrat d'apprentissage dans l'**Espace de médiation de votre C.F.A.** En lien permanent avec les équipes (pédagogie, animation, administration) de votre établissement, ce lieu d'écoute assure une médiation entre l'apprenti et l'employeur grâce à une analyse objective des difficultés rencontrées.

En cas de rupture du contrat, il vous accompagne dans une nouvelle démarche d'accès à une qualification.

Retrouvez la liste des espaces de médiation dans les CFA en page 56

⊙ **Les contrôles du respect du contrat d'apprentissage**

En cas de **non-respect des droits et obligations liés au contrat d'apprentissage**, vous devez savoir que celui-ci est soumis à un double contrôle de la part de :

- ⊙ **l'Inspection de l'apprentissage (SAIA)**, chargée de suivre le bon déroulement de la formation et ses aspects pédagogiques ;

- ⊙ **l'Inspection du travail (DIRRECTE, ITEPSA, ITT)**, qui veille à l'application de la réglementation. Si l'employeur méconnaît ses obligations, la poursuite des contrats en cours et la possibilité de continuer à engager des apprentis peuvent être remises en cause par le Préfet ou le chef du service chargé du contrôle de l'application de la législation du travail et des lois sociales, dans la branche dont relève l'entreprise.



🕒 Et après le contrat d'apprentissage ?

À la fin du contrat d'apprentissage, votre employeur est tenu de vous délivrer un **certificat de travail**.

Si au terme de votre contrat, vous signez un **contrat à durée indéterminée** avec la même entreprise, **aucune période d'essai** ne peut être imposée, sauf dispositions conventionnelles contraires. En outre, la durée du contrat d'apprentissage sera prise en compte pour le calcul de votre rémunération et votre ancienneté de salarié.

Vous pouvez signer des contrats d'apprentissage successifs pour préparer des diplômes ou des titres homologués sanctionnant des formations de même niveau ou de niveau plus élevé.

Si vous souhaitez continuer à suivre des études théoriques, **vous avez la possibilité de réintégrer le système scolaire ou universitaire**, en fonction du niveau que vous aurez acquis au terme de votre apprentissage.

Vous bénéficiez de l'allocation-chômage durant votre période de recherche d'emploi. Toutefois **en cas de départ volontaire, le versement des allocations sera subordonné à une décision favorable de Pôle Emploi**.

🕒 Et pourquoi pas créer votre entreprise grâce à « Graine de Boîte » ?

« Graine de Boîte », c'est un concours qui vous offre l'opportunité durant votre formation en CFA, de découvrir les étapes essentielles suivies par un créateur d'entreprise. En constituant un projet virtuel mais non moins réaliste de création ou de reprise d'entreprise, vous vous préparez concrètement à créer votre propre activité !

Ce concours s'adresse aux apprentis en **Bac Professionnel**, en **Brevet Technique des Métiers**,

Brevet Professionnel et Brevet de Technicien Supérieur. Les équipes candidates composées de **six personnes** maximum, doivent remettre un dossier au Conseil régional. Un jury régional sélectionnera ensuite les 6 meilleurs dossiers de chaque catégorie « BTS » et « Bac pro, BTM ». **Les premiers gagnent pour chacun de ses membres, un ordinateur portable de 1 500 € maximum, les seconds, un lot d'une valeur de 500 € maximum et les troisièmes, un lot d'une valeur maximale de 200 €.**

Renseignements auprès de beatrice.pasquet@regioncentre.fr

🕒 Un autre contrat en alternance... le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est **de favoriser votre insertion ou réinsertion professionnelle**. L'employeur s'engage à assurer une formation vous permettant d'acquérir une qualification professionnelle et à vous fournir un emploi en relation avec cet objectif pendant la durée du contrat à durée déterminée ou de l'action de professionnalisation dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. L'action de professionnalisation comporte des **périodes de travail en entreprise et des périodes de formation**. Sa durée est comprise entre 6 et 12 mois. Les actions d'évaluation et d'accompagnement, ainsi que les enseignements généraux, professionnels et technologiques sont **mis en œuvre par un organisme de formation ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation**.

Renseignements auprès des services de l'État.

🕒 En région Centre, l'égalité des chances, ça se partage !

Depuis 1998, la Région Centre développe une politique dynamique en matière d'égalité des chances. À ce titre, des mesures ont été mises en œuvre pour favoriser l'accès aux savoirs et à la connaissance pour tous.

🕒 L'aide au 1^{er} équipement professionnel

Une somme de 25 € à 175 € selon la formation préparée, est accordée à la plupart des apprentis de 1^{re} année en CAP, BEP et Baccalauréat professionnel 3 ans.

Renseignements auprès de votre CFA ou Section d'Apprentissage

🕒 Hébergement, transport et restauration

Lors de votre venue en formation au C.F.A., vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels pour l'hébergement et la restauration grâce aux aides allouées par la Région Centre.

Une partie de vos frais de transport peut également être remboursée, si votre C.F.A. est situé à plus de cinq kilomètres de votre domicile.

Se renseigner directement auprès de votre C.F.A. pour connaître les aides spécifiques à l'hébergement, à la restauration et au transport des apprentis. Sous réserve de modifications susceptibles d'être apportées à ce dispositif.

Pour les **CFA situés hors région Centre**, vous devez vous renseigner auprès de la Région d'appartenance du CFA ou auprès de l'établissement de formation directement.

🕒 50 % de réduction avec la carte TER Apprenti

Cette carte permet de **voyager avec une réduction de 50 % sur les parcours domicile/lieu de formation ou domicile/entreprise.**

Pour pouvoir bénéficier de cette aide aux transports, il faut avoir moins de 26 ans, résider et faire son apprentissage sur le territoire des

Régions Centre, Limousin, Poitou-Charentes, Bourgogne, Auvergne et Pays de la Loire. Le prix de la carte est de 30 euros.

Sous réserve de modifications susceptibles d'être apportées à ce dispositif.

*Renseignements par téléphone auprès du Service TER Apprenti SNCF (0247471484) ou Contact TER Centre (0800835923**) ou dans les gares et boutiques SNCF*

*** N°vert : appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au vendredi de 6h30 à 19h ou site internet : www.ter-sncf.com/centre*

🕒 Bouger plus avec CLARC !

Si vous cherchez des bons plans pour vos loisirs : expos, concerts, cinémas et livres. Le chéquier Clarc est fait pour vous. Il vous suffit de le commander, gratuitement, et par saison scolaire, sur le site Internet **www.clarc.regioncentre.fr**, jusqu'au **15 mars 2011**, et de le récupérer ensuite auprès du correspondant chéquier culture de votre CFA ou encore dans un Bureau ou Point d'Information Jeunesse (BIJ ou PIJ).

Le chéquier CLARC, c'est 8 chèques, dont 4 pour des manifestations culturelles, 2 chèques cinéma et 2 chèques livres. Soit un total de 50 euros de réduction.

Renseignements auprès de votre CFA et sur www.clarc.regioncentre.fr ou auprès de l'équipe CLARC de la Région Centre : 0820207688 (0,09 € TTC/min)

🕒 Aux Arts Apprentis !

Vous rêvez de réaliser un film, de créer un spectacle de danse, ou de monter un groupe de musique. Votre projet peut bénéficier de l'aide financière de la région Centre grâce à l'opération « AUX ARTS APPRENTIS ! » Celui-ci doit porter sur **un thème précis**, et peut être initié par des formateurs, des élèves, des personnels de l'établissement, ou des professionnels de l'art...

Le projet sera réalisé sous la conduite d'un artiste ou d'une structure culturelle reconnue. Tous les domaines artistiques sont concernés : danse, cinéma, musique, vidéo...

Renseignements auprès du Conseil régional - Karine SAUZET : 0238 702738.

🕒 La carte nationale d'apprenti

Une carte nationale d'apprenti est délivrée à tous les apprentis par l'établissement de formation dont ils dépendent. Cette carte, à renouveler chaque année, permet de bénéficier de **réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants**. En cas de rupture du contrat d'apprentissage, la carte nationale d'apprenti est récupérée par l'établissement de formation.

Renseignements auprès de votre CFA ou Section d'Apprentissage.

🌍 Se former dans un pays de l'Union Européenne

L'apprentissage, c'est aussi le développement de périodes de mobilité professionnelle européenne attestées par l'Europass-Mobilité, qui constituent un atout supplémentaire à mettre en avant lors de la recherche d'un emploi ou de la poursuite de vos études. Le projet régional de mobilité européenne « Euro Métiers Centre », avec le soutien financier de l'Union Européenne (programme Leonardo Da Vinci et Fonds Social Européen) permet sa mise en place.

Vous voulez ajouter un atout à votre formation et booster votre recherche d'emploi par une expérience de 3 à 6 semaines au sein d'une entreprise de l'Union Européenne, c'est possible quel que soit votre niveau de formation préparée ! **Pour vous aider dans votre projet**, la Région Centre et l'Union Européenne financent deux dispositifs : **Euro Métiers Centre « premiers parcours »** (du CAP au Bac pro) et **Euro Métiers Centre « Bac + »** (du BTS au diplôme d'ingénieur).

Après l'obtention de votre diplôme (tous niveaux), et pour favoriser votre insertion professionnelle, vous pouvez effectuer une période en entreprise de 10 à 26 semaines dans un pays de l'Union Européenne (également Islande, Nor-

vège, Liechtenstein et Turquie).

Pour toutes informations se renseigner auprès du C.F.A. ou sur www.europe-education-formation.fr.

🕒 Le Trans'Europe Centre Apprentissage

Ouvert aux apprentis et aux lycéens de la région Centre, le programme Trans'Europe centre apprentissage permet à des classes entières d'apprentis (du CAP au Bac pro) de bénéficier **d'un séjour d'une semaine dans un pays européen**.

La Région prend en charge le coût de la mobilité des apprentis (voyage, hébergement, visites surplace...). Il ne reste à la charge de la famille qu'une participation forfaitaire de 49 €.

Pour toutes informations sur le Trans'Europe Centre, se renseigner auprès de votre CFA. Sous réserve de modifications susceptibles d'être apportées à ce dispositif.

🌍 S'ouvrir à l'International

Avec le dispositif « actions internationales », la Région soutient les déplacements pédagogiques des apprentis à l'étranger. La durée de la mobilité est d'une semaine minimum.

Les projets sont élaborés par les CFA dans le respect du cursus de formation des apprentis. Il concerne tous les apprentis quel que soit le niveau de la formation préparée.

Au plan financier, la Région peut intervenir à hauteur de 15 €/jour et par apprenti, et jusqu'à 20 €/jour, si le projet vise une zone prioritaire de coopération.

Pour toutes informations complémentaires, se renseigner auprès de votre CFA.

🕒 Ordi-Centre

Vous êtes apprenti en **1^{re} année de formation de niveau I** (Master, Ingénieur), la Région Centre met gratuitement à votre disposition des ordinateurs portables afin de favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs et à la formation.

Renseignements sur www.ordi-centre.eu.



Les niveaux de formation

Près de 300 diplômes répartis en 5 niveaux

L'apprentissage intègre tous les niveaux de qualification et prépare à des diplômes ou titres homologués allant du niveau V au niveau I. Il constitue une filière de formation qui permet d'accéder à de nombreux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel de l'Éducation Nationale, des ministères de la Jeu-

nesse et des Sports, du Travail ou à des diplômes spécifiques aux branches professionnelles. **Les diplômes acquis par la voie de l'apprentissage sont les mêmes que ceux acquis dans le cadre scolaire.**

Niveau V	Premier niveau de qualification professionnelle
CAP (A)	Certificat d'Aptitude Professionnelle (Agricole) Préparé en deux années, le CAP donne à son titulaire une qualification d'ouvrier qualifié ou d'employé qualifié, dans un métier déterminé.
MC	Mention Complémentaire Après un CAP ou un BEP, la MC apporte une spécialisation supplémentaire et une meilleure adaptation à l'emploi.
Niveau IV	Équivalent Baccalauréat
Bac Pro	Baccalauréat Professionnel Le Bac Pro apporte les connaissances techniques et pratiques approfondies exigées d'un professionnel. Ce diplôme, préparé généralement en trois ans, est accessible directement après le collège ou aux titulaires d'un CAP.
BE	Brevet d'État
BEES	Brevet d'État d'Éducateur Sportif délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports Il forme les professionnels de l'enseignement, de l'encadrement ou de l'expertise dans une discipline sportive : éducateurs sportifs et moniteurs, formateurs de cadres sportifs, entraîneurs et directeurs techniques...
BP (A)	Brevet Professionnel (Agricole) Le BP atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle précise. Dans le domaine agricole, certains BPA peuvent être de niveau 5.

BPJEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il atteste de la possession des compétences professionnelles pour exercer le métier d'animateur dans une association, un club sportif, une collectivité territoriale, une entreprise, dans le champ de la spécialité obtenue.
BTM	Brevet Technique des Métiers Le BTM vise à la haute qualification professionnelle dans le secteur de l'artisanat. Il s'adresse aux titulaires de CAP ou de BEP désireux d'évoluer vers des responsabilités d'encadrement et de production.
CSA	Certificat de Spécialité Agricole Le CSA apporte une spécialisation complémentaire après un diplôme de niveau IV
DE	Diplôme d'État
MC	Mention Complémentaire Après un CAP ou un BEP, la MC apporte une spécialisation supplémentaire et une meilleure adaptation à l'emploi.
TRNCP	Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles
Niveau III	Équivalent Bac + 2 années d'études supérieures
BTS (A)	Brevet de Technicien Supérieur (Agricole) Le BTS est un diplôme spécialisé qui confère à son titulaire une qualification plus étendue que celle du technicien, lui permettant d'assumer des tâches d'encadrement.
DE	Diplôme d'État
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie Le DUT sanctionne une formation de technicien supérieur. L'objectif est de former rapidement des personnels d'encadrement technique capables de s'adapter à une famille d'emplois dans la production, la recherche appliquée, les services.
DEJEPS	Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.
TRNCP	Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles
Niveau II	Équivalent Bac + 3 ou 4 années d'études supérieures
DCG	Diplôme de Comptabilité et Gestion
Licence Pro	Licence Professionnelle
TRNCP	Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles
Niveau I	Équivalent Bac + 5 années d'études supérieures
CST	Certificat Supérieur Technologique
DSCG	Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion
Ingénieur	Titre d'ingénieur Le métier de base de l'ingénieur consiste à résoudre des problèmes de nature technologique, concrets et souvent complexes, liés à la conception, à la réalisation et à la mise en œuvre de produits, de systèmes ou de services.
MASTER	MASTER
TRNCP	Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles

L'ensemble des formations proposées est également disponible sur le site www.etoile.regioncentre.fr



Liste des métiers et formations préparées en région Centre

◉ AGRICULTURE	24
◉ ALIMENTATION	25
◉ AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	26
◉ ARTISANAT D'ART	26
◉ AUTOMOBILE ◉ RÉPARATION MÉCANIQUE	27
◉ BÂTIMENT ◉ TRAVAUX PUBLICS	28
◉ COIFFURE ◉ SOINS PERSONNELS ◉ SANTÉ	31
◉ COMMERCE ◉ VENTE ◉ SERVICES	32
◉ ÉLECTRICITÉ ◉ ÉLECTRONIQUE ◉ ÉLECTROTECHNIQUE	35
◉ FORÊT	36
◉ HORTICULTURE	36
◉ HÔTELLERIE ◉ RESTAURATION	37
◉ HYGIÈNE ◉ ENVIRONNEMENT	38
◉ INDUSTRIE CHIMIQUE ◉ PHARMACIE	39
◉ INDUSTRIE MÉCANIQUE INDUSTRIELLE ◉ AGRO-ALIMENTAIRE	40
◉ INDUSTRIE GRAPHIQUE ◉ COMMUNICATION	43
◉ PRODUCTION ANIMALE	44
◉ SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES	44
◉ SPORT ◉ ANIMATION ◉ TRAVAIL SOCIAL	45
◉ TERTIAIRE ◉ BUREAU	46
◉ TEXTILE ◉ HABILLEMENT CUIR	49
◉ TRANSPORT LOGISTIQUE	49

Agriculture

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

AGROÉQUIPEMENT

CFA agricole (45)

BAC PRO

CFA académique (UFA Ampère 41)

BTSA

ANABIOTEC

CFA agricole (41)

BTSA

ANALYSE ET CONDUITE DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION

CFA agricole (18/41)

BTSA

CONDUITE DE PRODUCTION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE, TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

CFA agricole (41)

CSA

CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

1. Option productions végétales

CFA agricole (36/41/45)

BAC PRO

2. Option à système à dominante cultures

CFA agricole (36/37/41/45)

BAC PRO

PRODUCTIONS AGRICOLES, UTILISATION DES MATÉRIELS : PRODUCTIONS VÉGÉTALES

CFA agricole (18/36/37/41/45)

CAPA

RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

CFA agricole (18/28/36)

BPA

Nouveau à la rentrée 2011 en Eure-et-Loir

TECHNICIEN RECHERCHE DÉVELOPPEMENT

CFA agricole (41)

BPA

TECHNICIEN VENTE ET CONSEIL QUALITÉ PRODUIT ALIMENTAIRE

CFA agricole (28)

BAC PRO

VIGNE ET VIN

CFA agricole (37)

CAPA/BPA

Alimentation ◉ Agro-Alimentaire

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ BOUCHER

CFA Interprofessionnel (18/28/36/41/45)

CAP

CFA Interprofessionnel (37)

CAP

BP

◉ BOULANGER - BOULANGERIE SPÉCIALISÉE

CFA Interprofessionnel (41/45)

CAP

CFA Compagnons du Devoir (37)

CAP

CFA Interprofessionnel (37)

CAP/MC

CFA Interprofessionnel (18/36)

CAP

BP

CFA Interprofessionnel (28)

CAP/MC

BP

◉ CHARCUTIER TRAITEUR - EMPLOYÉ TRAITEUR

CFA Interprofessionnel (18/28/41)

CAP

CFA Interprofessionnel (45)

CAP/MC

CFA Interprofessionnel (37)

CAP/MC

BP

CFA Interprofessionnel (36)

CAP/MC

BAC PRO

◉ CHOCOLATIER - CONFISEUR

CFA Interprofessionnel (28/37/41)

CAP

◉ CUISINE

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

CAP

BP

CFA Interprofessionnel (18/28/36/41/45)

CAP

BP

◉ CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

MC

UFA LP Châteauneuf (36)

MC

◉ PÂTISSERIE BOULANGÈRE

CFA Interprofessionnel (45)

MC

CFA Compagnons du Devoir (37)

BAC PRO

Nouveau à la rentrée 2011

◉ PÂTISSIER

CFA Interprofessionnel (18/36/37/41/45)

BTM

◉ PÂTISSIER-GLACIER-CHOCOLATIER-CONFISEUR

CFA Interprofessionnel (28/36/45)

CAP/MC

CFA Interprofessionnel (18)

MC

Nouveau à la rentrée 2011

CFA Interprofessionnel (18/37/41)

CAP

CFA Compagnons du Devoir (37)

CAP

◉ TECHNICIEN VENTE ET CONSEIL QUALITÉ PRODUIT ALIMENTAIRE

CFA agricole (28)

BAC PRO

UFA: Unité de Formation par Apprentissage

Aménagements Paysagers

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CFA agricole (18)

BTSA

CFA agricole (37)

BTSA

ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL

MFE-MFR Gien (45)/Sorigny (37)

CAPA

TRAVAUX PAYSAGERS

CFA spécialisé du CREA (45)

CAPA

CFA agricole (41/45)

CAPA

BPA

CFA agricole (18/37/41)

CAPA

BAC PRO

CFA de la Mouillère (45)

CAPA

BAC PRO

CFA agricole (28/36/45)

CAPA

BAC PRO

TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SPÉCIALITÉ TRAVAUX DE CRÉATION ET D'ENTRETIEN

CFA agricole (36)

BPA

Artisanat d'Art

ÉBÉNISTE

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

CAP

CFA de l'agglomération orléanaise (45)

CAP

HORLOGERIE

CFA Interprofessionnel (37)

CAP

BMA

MÉTIERS DIVERS (BRONZIERS, ARCHETIERS, SELLIERS...)

CFA Interprofessionnel (37)

CAP

TAILLEUR DE PIERRE, MARBRIER DU BÂTIMENT ET DE LA DÉCORATION

CFA du bâtiment (37)

CAP

CFA Compagnons du Devoir (45)

CAP

TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT

Option décor ou option sièges

CFA Interprofessionnel (37)

CAP

BTM

Automobile

Réparation mécanique

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

CONSTRUCTION DES CARROSSERIES

CFA Compagnons du Devoir (37)

CAP BAC PRO

MAINTENANCE DES MATÉRIELS

1. Option tracteurs et matériels agricoles

CFA de la MFEO (37-Sorigny)

CAP BAC PRO

UFA LP Pasteur (36)

BAC PRO

2. Option matériels de parcs et jardins

CFA Interprofessionnel (45)

CAP

CFA de la MFEO (41)

CAP

CFA de la MFEO (37-Sorigny)

BAC PRO

UFA LP Pasteur (36)

BAC PRO

3. Option travaux publics

CFA de la MFEO (37-Sorigny)

CAP BAC PRO

Nouveau CAP à la rentrée 2011

MAINTENANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES

1. Option véhicules particuliers

CFA Interprofessionnel (36)

CAP

CFA Interprofessionnel (18/28/41/45)

CAP BAC PRO

CFA de la MFEO (37-Sorigny)

CAP BAC PRO

CFA Est Loiret (45)

CAP BAC PRO

CFA Interprofessionnel (37)

CAP BAC PRO

BTS

2. Option motorcycles

CFA Interprofessionnel (37/45)

CAP

3. Option véhicules industriels

CFA des Transports (41)

CAP BAC PRO

MAINTENANCE DES SYSTÈMES EMBARQUÉS DE L'AUTOMOBILE

CFA Interprofessionnel (28/36/37/41/45)

MC

PEINTURE EN CARROSSERIE

CFA Interprofessionnel (28/36/41/45)

CAP

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

CAP

CFA spécialisé du CREA (45)

CAP

RÉPARATION DES CARROSSERIES

CFA Compagnons du Devoir (37)

CAP

CFA Interprofessionnel (18/36/41/45)

CAP

CFA Interprofessionnel (28)

CAP BAC PRO

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

CAP BAC PRO

SCIENCES ET TECHNOLOGIES MÉCANIQUE CONCEPTION DES SYSTÈMES AUTOMOBILES, CONTRÔLES ET ESSAIS

CFA Inter-universitaire (45)

LICENCE PRO

5 4 3 2 1

◉ CARRELEUR MOSAÏSTE

CFA du bâtiment (28/36/41/45)

CAP

CFA spécialisé du CREAI (45)

CAP

CFA du bâtiment (37)

CAP

BP

◉ CHARPENTIER BOIS

CFA du bâtiment (37/45)

CAP

CFA Compagnons du Devoir (37/45)

CAP

CFA du bâtiment (41)

CAP

BP

◉ CONSTRUCTEUR BOIS

CFA du bâtiment (41)

CAP

UFA LP Gaudier Brzeska (45)

BAC PRO

◉ CONSTRUCTEUR EN CANALISATIONS DE TRAVAUX PUBLICS

CFA du bâtiment (36/37)

CAP

◉ CONSTRUCTEUR DE ROUTES

CFA du bâtiment (28/36/37)

CAP

UFA LP Gaudier Brzeska (45)

CAP

◉ COUVREUR

CFA du bâtiment (28/37/45)

CAP

CFA spécialisé du CREAI (45)

CAP

CFA Compagnons du Devoir (37)

CAP

CFA du bâtiment (41)

CAP

BP

UFA LP Jean de Berry (18)

CAP

BP

UFA LP Philibert de l'Orme (28)

BP

◉ FROID ET GÉNIE CLIMATIQUE

1. Installateur thermique

CFA du bâtiment (28/36/37/41/45)

CAP

CFA académique (UFA Jean de Berry) (18)

CAP

CFA Compagnons du Devoir (37)

CAP

CFA spécialisé du CREAI (45)

CAP

2. Monteur en installations de génie climatique

CFA du bâtiment (28)

CAP

BP

CFA du bâtiment (37)

BP

UFA LP Jean de Berry (18)

BP

UFA LP Martin Nadaud (37)

BAC PRO

3. Fluides Énergies Environnements option maintenance et gestion des systèmes fluidiques et énergétiques

CFA de l'AFTEC (45)

BTS

Bâtiment • Travaux publics

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ ETUDES ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

CFSA AFTEC - Lycée Gatien (37)

BTS

Nouveau à la rentrée 2011

◉ GÉOMÈTRE TOPOGRAPHE

UFA LP Gaudier Brzeska (45)

BTS

◉ INSTALLATEUR SANITAIRE

CFA du bâtiment (28/36/37/41)

CAP

CFA Compagnons du Devoir (37)

CAP

CFA spécialisé du CREA (45)

CAP

CFA du bâtiment (45)

CAP

BP

◉ INSTALLATEUR THERMIQUE

CFA académique (UFA Jean de Berry 18)

CAP

CFA académique (UFA Château Blanc 45)

CAP

◉ MAÇON

CFA du bâtiment (37/41)

CAP

CFA spécialisé du CREA (45)

CAP

CFA Compagnons du Devoir (37)

CAP

CFA du bâtiment (28/36/45)

CAP

BP

◉ MAINTENANCE DE BÂTIMENTS DE COLLECTIVITÉS

CFA de la MFEO (Chaingy, 45)

CAP

◉ MENUISIER FABRICANT

CFA du bâtiment (28/36/37/41/45)

CAP

CFA spécialisé du CREA (45)

CAP

CFA Compagnons du Devoir (37)

CAP

◉ MENUISIER AGENCEUR

CFA du bâtiment (28/37/45)

CAP

UFA LP Delataille (37)

BAC PRO

UFA LP Ampère (41)

BAC PRO

UFA LP Gaudier Brzeska (45)

BAC PRO

◉ MENUISIER

CFA du bâtiment (28/37)

BP

UFA LP Jean de Berry (18)

BP

◉ OUVRAGE DU BÂTIMENT : ALUMINIUM, VERRE, MATÉRIAUX DE SYNTHÈSE

UFA LP Martin Nadaud (37)

BAC PRO

◉ PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS

CFA du bâtiment (28/36/37/41)

CAP

Bâtiment ◉ Travaux publics

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

CFA Compagnons du Devoir (37)	CAP				
CFA spécialisé du CREAL (45)	CAP				
CFA du bâtiment (45)	CAP	BP			
UFA LP Jean de Berry (18)		BP			
UFA LP Philibert de l'Orme (28)		BP			
◉ PEINTURE-DÉCORATION					
CFA du bâtiment (45)		MC			
CFA du bâtiment (37)		BP	Nouveau à la rentrée 2011		
◉ PLÂTRIER-PLAQUISTE					
CFA du bâtiment (41)	CAP/MC	BP			
◉ SERRURIER-MÉTALLIER					
CFA du bâtiment (36/45)	CAP				
CFA spécialisé du CREAL (45)	CAP				
CFA Compagnons du Devoir (37)	CAP				
CFA du bâtiment (41)	CAP	BP			
◉ SOLIER-MOQUETTISTE					
CFA du bâtiment (37)	CAP				
◉ TECHNICIEN DU BÂTIMENT ORGANISATION ET RÉALISATION GROS OEUVRE					
UFA LP Martin Nadaud (37)		BAC PRO			
◉ TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS					
UFA LP Philibert de l'Orme (28)		BAC PRO			
◉ TECHNICIEN DE RÉPARATION ET DE MODERNISATION DES ASCENSEURS					
CFA de l'AFP Ville de Tours (37)		TRNCP			
◉ TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR					
UFA LP Château Blanc (45)		BAC PRO			
UFA LP Martin Nadaud (37)		BAC PRO			
◉ TECHNICIEN EN ÉNERGIE RENOUVELABLE ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET ÉNERGIE THERMIQUE					
CFA du Bâtiment (28/37)		MC	Nouveau à la rentrée 2011		
◉ TRAVAUX PUBLICS					
UFA LP Gaudier Brzeska (45)		BAC PRO			
◉ ZINGUERIE					
CFA du bâtiment (41)	MC				

Coiffure ◉ Soins personnels ◉ Santé

	Niveau des diplômes préparés				
	5	4	3	2	1
◉ AIDE-SOIGNANT					
CFA Interprofessionnel (37)	DE				
◉ COIFFURE					
CFA Interprofessionnel (18/28/36/37/41/45)	CAP				
CFA Est Loiret (45)	CAP				
◉ COIFFURE					
<i>Option coloriste permanentiste ou option styliste visagiste</i>					
CFA Interprofessionnel (37)	MC	BP			
CFA Interprofessionnel (18/28/36/41/45)		BP			
CFA Est Loiret (45)		BP			
◉ ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE : SOINS ESTHÉTIQUES, CONSEILS, VENTE, PARFUMERIE					
CFA Interprofessionnel (41)	CAP	BP			
CFA Interprofessionnel (18/37/45)	CAP	BP	BTS		
◉ INFIRMIER					
CFA Interprofessionnel (37) - Croix Rouge			DE		
◉ PODO ORTHÉSISTE					
CFA Interprofessionnel (37)	CAP				
◉ PRÉPARATEUR EN PHARMACIE					
CFA de la pharmacie (18/37/45)		BP			
◉ PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE					
CFA de la pharmacie (37)			DE		
◉ PROTHÉSISTE DENTAIRE					
CFA Interprofessionnel (45)	CAP	BTM			

5 4 3 2 1

◉ ASSISTANCE, CONSEIL, VENTE À DISTANCE

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

MC

◉ ASSURANCE

CFSA de l'AFTEC (36)

BTS

◉ BANQUE

CFA banque/finance (37/45)

LICENCE PRO

◉ BANQUE : OPTION MARCHÉ DES PARTICULIERS

CFA banque/finance (18/28/37/45)

BTS

CFSA de l'AFTEC (45)

BTS

◉ COMMERCE

CFA Interprofessionnel (18/28/36/37/41)

BAC PRO

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

BAC PRO

CFA de l'agglomération orléanaise (45)

BAC PRO

CFA Est Loiret (45)

BAC PRO

UFA LP Châteauneuf (36)

BAC PRO

◉ COMMERCE : OPTION TECHNICO-COMMERCIAL

CFA Inter-universitaire (37)

LICENCE PRO

◉ COMMERCE SPÉCIALITÉ MARKETING ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

CFA Inter-universitaire (37)

Nouveau à la rentrée 2011 LICENCE PRO

◉ COMMERCIALISATION DES VINS

CFA Inter-universitaire (37)

LICENCE PRO

◉ DIPLÔME DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE TOURS

Section d'apprentissage de l'ECEM (37)

MASTER

◉ EMPLOYÉ DE COMMERCE MULTISPÉCIALISÉS

CFA Interprofessionnel (28/41)

CAP

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

CAP

CFA de l'agglomération orléanaise (45)

CAP

CFA Est Loiret (45)

CAP

CFA spécialisé du CREA I (45)

CAP

◉ EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ

1. Option produits alimentaires

CFA Interprofessionnel (18/28/36/37/41)

CAP

CFA de l'agglomération orléanaise (45)

CAP

CFA Est Loiret (45)

CAP

CFA spécialisé du CREA I (45)

CAP

Commerce ◉ Vente ◉ Services

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

2. Option produits d'équipement courant

CFA Interprofessionnel (18/28/36/37/41)	CAP				
CFA de l'AFP Ville de Tours (37)	CAP				
CFA de l'agglomération orléanaise (45)	CAP				
CFA Est Loiret (45)	CAP				
CFA spécialisé du CREA (45)	CAP				
◉ FLEURISTE					
CFA de la Mouillère (45)	CAP	BP			
◉ GESTIONNAIRE D'UNITÉ COMMERCIALE ET DISTRIBUTION					
CFSa de la CCI (45)			TRNCP	Régularisation nouvel intitulé	
◉ JURISTE D'ENTREPRISE OPTION COMMERCE ET FINANCES, RELATIONS DE TRAVAIL					
CFA Inter-universitaire (37)					MASTER 2
◉ MANAGEMENT COMMERCIAL DES BIENS ET SERVICES					
CFA Inter-universitaire (18)				LICENCE PRO	
◉ MANAGER COMMERCIAL					
CFSa de la CCI (36)				TRNCP	
◉ MANAGEMENT DES UNITÉS COMMERCIALES					
CFA Interprofessionnel (18/37/41)			BTS		
CFSa de l'AFTEC (18/45)			BTS		
CFSa de la CCI (36)			BTS		
◉ NÉGOCIATION RELATION CLIENT					
CFSa de la CCI (36)			BTS		
CFSa de l'AFTEC (37/45)			BTS		
CFA Interprofessionnel (18/28/41)			BTS		
UFA LP Voltaire (45)			BTS		
◉ SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL					
CFA Interprofessionnel (37)			BTS	Nouveau à la rentrée 2011	
◉ PROFESSIONS IMMOBILIÈRES					
CFSa de l'AFTEC (28)			BTS		
UFA LEGT Grandmont (37)			BTS		
CFA de l'agglomération orléanaise (45)			BTS		

5 4 3 2 1

◉ RESPONSABLE EN MARKETING
COMMERCIALISATION ET GESTION - ECG

CFSA de la CCI (45)

TRNCP

◉ RESPONSABLE DE PROJET INDUSTRIEL

Option : Marketing, vente en milieu industriel

CFSA de la CCI (45)

TRNCP

◉ SERVICE : ACCUEIL, ASSISTANCE, CONSEIL

CFA Interprofessionnel (37)

BAC PRO

CFA de l'agglomération orléanaise (45)

BAC PRO

◉ SCIENCES DU MANAGEMENT MENTION MANAGEMENT ET ORGANISATION

Spécialité : Management de la qualité et des projets

CFA Inter-universitaire (37)

Nouveau à la rentrée 2011

MASTER 2

◉ TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION

Option : Export

CFA Inter-Universitaire Issoudun (36)

DUT 2^e ANNÉE

◉ TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION
ORIENTATION PRODUITS AGRO-ALIMENTAIRES

CFA Inter-Universitaire (37)

DUT

◉ TECHNICO-COMMERCIAL

1. Option agrofournitures ou option produits d'origine forestière

CFA agricole (45)

BTSA

2. Spécialité végétaux d'ornement

CFA agricole (36)

BTSA

3. Option animaux d'élevage et de compagnie

CFA agricole (36)

BTSA

Nouvelle option à la rentrée 2011

◉ VENDEUR-MAGASINIER EN PIÈCES DE RECHANGE
ET ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES

CFA Interprofessionnel (36/45)

CAP

◉ VENTE

CFA Interprofessionnel (18/36)

BAC PRO

CFA Est Loiret (45)

BAC PRO

◉ VENTE ET PRODUCTIONS TOURISTIQUES

CFSA de l'AFTEC (28)

BTS

Électricité ◉ Électronique Électrotechnique

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ ASSISTANT CHARGÉ D'AFFAIRES EN ÉLECTRICITÉ

CFA du bâtiment (45)

TRNCP

◉ ÉLECTROTECHNIQUE

CFA de l'industrie (37)

BTS

UFA Lycée Benjamin Franklin (45)

BTS

◉ ÉLECTROTECHNIQUE ANALOGIQUE ET MICRO ÉLECTRONIQUE

CFA Inter-universitaire (37)

LICENCE

◉ ÉLECTROTECHNIQUE ÉNERGIE ÉQUIPEMENTS COMMUNICANTS

CFA du bâtiment (36)

BAC PRO

CFA de l'agglomération orléanaise (45)

BAC PRO

UFA LP Émile Martin (18)

BAC PRO

CFA de l'industrie (37)

BAC PRO

◉ GÉNIE ÉLECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

CFA Inter-universitaire (28/36/37)

DUT 2^E ANNÉE

◉ PRÉPARATION ET RÉALISATION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES

CFA du bâtiment (37/41/45)

CAP

CFA Interprofessionnel (18)

CAP

CFA du bâtiment (28/36)

CAP

BP

◉ SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES

CFSA de l'AFTEC (45)

BTS

◉ SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES NUMÉRIQUES OPTIONS

1. Télécommunications et réseaux

CFA de l'industrie (37)

BAC PRO

CFSA de l'AFTEC (45)

BAC PRO

2. Électronique industrielle embarquée

CFA de l'industrie (37)

BAC PRO

CFSA de l'AFTEC (45)

BAC PRO

3. Sécurité, alarme

CFA de l'industrie (37)

BAC PRO

CFA de l'agglomération orléanaise (45)

BAC PRO

4. Électronique domestique

CFA de l'agglomération orléanaise (45)

BAC PRO

◉ TECHNICO-COMMERCIAL OPTION GÉNIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE

CFA de l'industrie (45)

BTS

Forêt

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

ENTRETIEN DES ESPACES RURAUX

MFE0/MFR Val de l'Indre (37)

CAPA

GESTION ET CONDUITE DE CHANTIERS FORESTIERS

CFA agricole (45)

BAC PRO

TRAVAUX FORESTIERS

CFA agricole (45)

B.P.A.

Nouveau à la rentrée 2011

1. Option bûcheronnage

MFE0 (Lochois 37)

CAPA

CFA agricole (45)

CAPA

2. Option sylviculture

MFE0 (Lochois 37)

CAPA

CFA agricole (45)

CAPA

CFA spécialisé du CREA1 (45)

CAPA

Horticulture

PRODUCTIONS HORTICOLES

Spécialités florales, légumières et pépinières

CFA agricole (18)

CAPA

CFA spécialisé du CREA1 (45)

CAPA

CFA agricole (45)

CAPA

BAC PRO

CFA de la Mouillère (45)

CAPA

BAC PRO

Spécialités florales et légumières

CFA agricole (36/37)

CAPA

CFA agricole (41)

CAPA

BAC PRO

AGRONOMIE - PRODUCTIONS VÉGÉTALES

CFSa de l'AFTEC (28)

BTSA

Hôtellerie ◉ Restauration

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ ACCUEIL-RÉCEPTION

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

MC

◉ AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION

CFA Interprofessionnel (45)

CAP

CFA spécialisé du CREA (45)

CAP

◉ EMPLOYÉ BARMAN

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

MC

◉ HÔTELLERIE RESTAURATION

Option B : Art culinaire, art de la table et du service

CFA académique (UFA Châteauneuf 36)

BTS

◉ MANAGEMENT D'UNE UNITÉ DE RESTAURATION À THÈME

CFA Inter-universitaire (37)

LICENCE PRO

◉ MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

BEP

1. Option mercatique et gestion hôtelière

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

BTS

2. Option art culinaire, art de la table et du service

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

BTS

UFA LP Françoise Dolto (45)

BTS

◉ RESTAURANT

CFA Interprofessionnel (18/28/36/41/45)

CAP

BP

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

CAP

BP

BAC PRO

CFSA de l'AFTEC (28)

BAC PRO

UFA LP Dolto (45)

BAC PRO

Nouveau à la rentrée 2011

◉ SERVICE EN BRASSERIE - CAFÉ

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

CAP

CFA Interprofessionnel (45)

CAP

◉ SOMMELLERIE

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

MC

UFA LP Albert Bayet (37)

BP

Hygiène ◉ Environnement

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ ERGONOMIE SPÉCIALITÉ ERGONOMIE DE LA MOTRICITÉ

CFA Inter Universitaire (45)

Nouveau à la rentrée 2011 MASTER 2

◉ GESTION DES DÉCHETS ET PROPRETÉ URBAINE

CFA spécialisé du CREAI (45)

CAP

◉ GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU, SPÉCIALITÉ ÉTUDES ET PROJETS AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES, URBAINS ET AGRICOLES

CFSA de l'AFTEC (28)

BTSA

◉ HYGIÈNE-PROPRETÉ-ENVIRONNEMENT

CFA de la Propreté (37)

BAC PRO

BTS

◉ MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX

CFA de la Propreté (37)

CAP

CFA spécialisé du CREAI (45)

CAP

◉ SCIENCES ET TECHNOLOGIES SANTÉ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SPÉCIALITÉ MÉTIERS DES DÉCHETS

CFA Inter-universitaire (37)

LICENCE PRO

◉ SCIENCES ET TECHNOLOGIES SANTÉ

Mention Biologie Santé Alimentation

Spécialité : Qualité et environnement en productions animales

CFA Inter-Universitaire (37)

Nouveau à la rentrée 2011 MASTER

◉ GESTION DURABLE DES RESSOURCES MINÉRALES

CFA Inter-Universitaire (45)

DU*

* Ouverture sous réserve du vote des élus du 15 avril 2011.

Industrie Chimique ◉ Pharmacie

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ BIO INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

UFA LP Violette (28)

BAC PRO

◉ COMPOSITES, PLASTIQUES, CHAUDRONNÉS

UFA LP Pasteur (36)

CAP*

◉ INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES GÉNIE DE LA FORMULATION

CFA AFI24 Centre (45)

LICENCE PRO

◉ INDUSTRIE PLASTIQUE « EUROPLASTIC »

CFA académique (UFA Jean Chaptal 37)

BTS

◉ PHYSIQUE - IMAGERIE SPÉCIALISÉE TECHNOLOGIES DE L'IMAGERIE MÉDICALE

CFA Inter-universitaire (37)

MASTER 2

◉ SANTÉ - OPTION BIOLOGIE ANALYTIQUE ET EXPÉRIMENTALE

CFA Inter-universitaire (37)

LICENCE PRO

◉ TECHNICIEN ET TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN PHARMACIE INDUSTRIELLE

CFA des métiers des industries pharmaceutiques
et cosmétologiques (37)

TRNCP

TRNCP

◉ TECHNIQUES PHYSIQUES POUR L'INDUSTRIE ET LE LABORATOIRE

CFA AFI24 Centre- Lycée Ste Croix St Euverte

BTS

Nouveau à la rentrée 2011

* Fermeture sous réserve du vote des élus du 15 avril 2011.

Industrie ◉ Mécanique Industrielle ◉ Agro-Alimentaire

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGÉNIEUR

CFA de l'industrie (45)

BTS

CFSA de la CCI (36)

BTS

◉ CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

CFA de l'Industrie (18)

CAP

Nouveau à la rentrée 2011

CFA de l'Industrie (28)

CAP

BAC PRO

BTS

UFA LP Jean Lurçat (45)

BAC PRO

UFA LP Grandmont (37)

BTS

◉ CONCEPTION ET RÉALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE

CFAI (28)

BTS

◉ CONCEPTION PRODUITS INDUSTRIELS

CFAI (28)

BTS

◉ CONDUITE DE SYSTÈMES INDUSTRIELS

CFA de l'Industrie (45)

CAP

◉ CONTRÔLE INDUSTRIEL ET RÉGULATION AUTOMATIQUE

CFSA de l'AFTEC (45)

BTS

UFA Lycée Pierre Émile Martin (18)

BTS

◉ ÉTUDES, DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS

CFA de l'Industrie (28)

BAC PRO

◉ ETUDE ET RÉALISATION D'OUTILLAGE DE MISE EN FORME DES MATÉRIAUX

CFA de l'Industrie (45)

BTS

Nouveau à la rentrée 2011

◉ FONDERIE

UFA LP Henri Brisson (18)

BAC PRO

BTS

◉ GÉNIE INDUSTRIEL ET MAINTENANCE

CFA Inter-universitaire (28)

DUT

◉ GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

1. Option management et conduite d'unités de production

CFA Inter-universitaire (28)

LICENCE PRO

2. Option logistique de production

CFA Inter-universitaire (18/41)

LICENCE PRO

3. Option chaîne logistique globale

CFA Inter-universitaire (45)

LICENCE PRO

4. Option Performance industrielle

CFA Inter-universitaire (41)

LICENCE PRO

Industrie

- Mécanique Industrielle
- Agro-Alimentaire

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

INDUSTRIALISATION DES PRODUITS MÉCANIQUES

CFA de l'Industrie (45)

BTS

UFA LP Grandmont (37)

BTS

UFA LP Durzy (45)

BTS*

INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRE

CFA agricole (28)

BTSA

INFORMATIQUE ET RÉSEAUX POUR L'INDUSTRIE ET LES SERVICES TECHNIQUES

CFSA de l'AFTEC (45)

BTS

INGÉNIEURIE DE LA QUALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SPÉCIALITÉ :

1. Ingénierie de la qualité

2. Maîtrise de l'Efficacité Énergétique

CFSA de la CCI (18)

TRNCP

INGÉNIEURIE DU RETOUR D'EXPÉRIENCE

CFSA de la CCI (18)

MASTER

INGÉNIEUR EN PRODUCTION INDUSTRIELLE

CFA de l'Industrie (45)

INGÉNIEUR

INGÉNIEUR SPÉCIALITÉ INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

CFA de l'industrie (37)

INGÉNIEUR

INTELLIGENCE DE L'HABITAT EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DES TECHNIQUES D'INGÉNIEUR DE L'INDUSTRIE (ITII) CENTRE

CFA de l'Industrie (37)

INGÉNIEUR

MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

CFA de l'industrie (28/37/45)

BAC PRO

CFA des Compagnons du Devoir (37)

BAC PRO

UFA LP Sully (28)

BAC PRO

MAINTENANCE INDUSTRIELLE

CFA de l'industrie (45)

BTS

UFA LP Sully (28)

BTS

UFA Lycée Blaise Pascal (36)

BTS

UFA Lycée Augustin Thierry (41)

BTS

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

CFA Inter Universitaire (28)

Nouveau à la rentrée 2011 LICENCE PRO

MÉCANIQUE ET AUTOMATISMES INDUSTRIELS

CFA de l'industrie (28)

BTS

* Fermeture sous réserve du vote des élus du 15 avril 2011.

Industrie ◉ Mécanique Industrielle
◉ Agro-Alimentaire

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ **MÉCANIQUE OPTION DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INDUSTRIELS**

CFA Inter-universitaire (18)

LICENCE PRO

◉ **MISE EN ŒUVRE DES MATÉRIAUX**

1/Option matériaux céramiques

UFA LP Brisson (18)

BAC PRO

2/Option fonderie

UFA LP Brisson (18)

BAC PRO

◉ **OPÉRATEUR RÉGLEUR SUR MACHINES À COMMANDES NUMÉRIQUES**

CFA de l'Industrie (37)

MC

◉ **PILOTAGE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE**

CFA de l'Industrie (45)

BAC PRO

◉ **PRODUCTION INDUSTRIELLE**

Option contrôle et développement des matériaux

CFA Inter-universitaire (41)

LICENCE PRO

◉ **SCIENCES ET TECHNOLOGIES AUTOMATIQUES ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE**

Spécialité Systèmes Automatisés et Réseaux Industriels

CFA Inter-universitaire (37)

LICENCE PRO

◉ **SCIENCES ET TECHNOLOGIES PRODUCTION INDUSTRIELLE, SPÉCIALITÉ :**

1/Conception de produits automobiles

CFA Inter-universitaire (45)

LICENCE PRO

2/Normes énergétiques et environnementales

CFA Inter-universitaire (45)

LICENCE PRO

◉ **SUPERVISION AUTOMATISMES ET RÉSEAUX**

CFA Inter-universitaire (36)

LICENCE PRO

◉ **SYSTÈME D'ENTREPRISE : MANAGEMENT OPTIMISATION INGENIERIE**

Spécialité instrumentation contrôle et management des systèmes

CFA Inter Universitaire (45)

MASTER

◉ **TECHNICIEN OUTILLEUR**

CFA de l'Industrie (45)

BAC PRO

◉ **TECHNICIEN D'USINAGE**

UFA LP Châteauneuf (36)

BAC PROs

UFA LP Château Blanc (45)

BAC PRO

CFA de l'Industrie (18/28/37/45)

BAC PRO

Industrie graphique Communication

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

⊙ ACTIVITÉS ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION SPÉCIALITÉ TECHNIQUES ET CRÉATION AUDIOVISUELLES POUR LE MULTIMÉDIA

CFA Inter-universitaire (41)

LICENCE PRO

⊙ COMMUNICATION DES ENTREPRISES

CFSA de l'AFTEC (45)

BTS

⊙ CONCEPTION ET RÉALISATION DE PRODUITS ET SERVICES MULTIMÉDIA

CFA Inter-universitaire (41)

LICENCE PRO

⊙ FAÇONNAGE - INDUSTRIEL - ROUTAGE

CFA de l'imprimerie - CARTIF (37)

BAC PRO*

Nouveau à la rentrée 2011

⊙ FINITION - FAÇONNAGE DU PRODUIT IMPRIMÉ - PRODUCTION IMPRIMÉE

CFA de l'imprimerie - CARTIF (37)

BAC PRO

BTS

⊙ INFORMATION COMMUNICATION OPTION JOURNALISME

CFA Inter-universitaire (37)

LICENCE PRO

⊙ MÉTIERS DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE PRODUCTION GRAPHIQUE**

CFA de l'imprimerie - CARTIF (37)

BAC PRO

BTS

⊙ RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS OPTION INTRANET EXTRANET

CFA Inter-universitaire (45)

LICENCE PRO

⊙ PHOTOGRAPHE

CFA de l'AFP Ville de Tours (37)

CAP

BTM*

Nouveau BTM à la rentrée 2011

* Ouverture sous réserve du vote des élus du 15 avril 2011.

** Formation adaptée à un malentendant

Production animale

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

CONDUITE ET GESTION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

1. Spécialité productions animales

CFA agricole (36/37/45)

BAC PRO

Option à système à dominante élevage

CFA agricole (36/41)

BAC PRO

CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES HIPPIQUES

CFA Agricole (37)

BAC PRO

Nouveau à la rentrée 2011

ÉDUCATEUR CANIN

CFA agricole (41)

BP

PRODUCTION AGRICOLE, UTILISATION DE MATÉRIELS PRODUCTIONS ANIMALES

CFA agricole (18/36/37/41)

CAPA

PRODUCTIONS ANIMALES

CFA agricole (36)

BTSA

TRAVAUX DE LA PRODUCTION ANIMALE SPÉCIALITÉ POLYCLTURE ÉLEVAGE

CFA agricole (36)

BPA

MFE0/MFR St Firmin (41)

BPA

SOIGNEUR D'ÉQUIDÉS

CFA agricole (37)

CAPA

CFA spécialisé du CREAI (45)

CAPA

Sécurité des biens et des personnes

AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

UFA LP Ampère (41)

BP

INGÉNIERIE ET GOUVERNANCE DES RISQUES

CFSA de la CCI (18)

TRNCP

Sport ◉ Animation ◉ Travail social

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ ACTIVITÉS AQUATIQUES

CFA des métiers du sport et de l'animation (45)

BPJEPS

◉ ACTIVITÉS ÉQUESTRES

CFA des métiers du sport et de l'animation (28)

BPJEPS

◉ ACTIVITÉS GYMNiques, DE LA FORME ET DE LA FORCE

CFA des métiers du sport et de l'animation (45)

BPJEPS

◉ ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS

CFA des métiers du sport et de l'animation (45)

BPJEPS

◉ ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Section d'apprentissage ERTS (28)

DE

◉ ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

CFA de la MFE0 (Rougement 37)

BTS

◉ ÉDUCATEUR JEUNES ENFANTS

Section d'apprentissage ITS de Tours (37)

DE

◉ ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Section d'apprentissage ERTS (45)

DE

Section d'apprentissage ITS de Tours (18/37)

DE

◉ ÉDUCATEUR SPORTIF

1. Option escrime ou judo ou basket

CFA des métiers du sport et de l'animation (45)

BEEES

2. Option football

CFA des métiers du sport et de l'animation (36)

BEEES

◉ LOISIRS TOUS PUBLICS

CFA de la MFE0 (45-Férolles)

BPJEPS

◉ MÉTIERS DU FOOTBALL

CFA des métiers du sport et de l'animation (36)

CAP

◉ MONITEUR - ÉDUCATEUR

Section d'apprentissage ITS de Tours (37)

DE

Section d'apprentissage ERTS (45)

DE

◉ PETITE ENFANCE

CFA de la MFE0 (Sainte-Genève-des-Bois - 45)

CAP

CFA de la MFE0 - Bourgueil (37)

CAP

CFA Interprofessionnel (41)

CAP

◉ SERVICE DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

CFA Interprofessionnel (37)

BAC PRO

CFA de l'agglomération orléanaise (45)

BAC PRO

Sport ◉ Animation ◉ Travail social

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ SPORTS COLLECTIFS

CFA des métiers du sport et de l'animation (36/45)

BPJEPS

◉ PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION TENNIS

CFA des métiers du sport et de l'animation (41)

DEJEPS

Tertiaire ◉ Bureau

◉ ACTIVITÉS JURIDIQUES - MARCHÉS PUBLICS - MÉTIERS DE L'ACHAT PUBLIC

CFA Inter Universitaire (45)

Nouveau à la rentrée 2011 LICENCE PRO

◉ ADMINISTRATION PUBLIQUE ET TERRITORIALE : SPÉCIALITÉS

1. Conseil politique et communication

CFA Inter-universitaire (45)

MASTER 2

2. Gestion locale du patrimoine culturel

CFA Inter-universitaire (45)

MASTER 2

3. Management public local

CFA Inter-universitaire (45)

MASTER 2

4. Droit public, juriste territorial

CFA Inter-universitaire (45)

MASTER 2

5. Droit et politique de l'habitat

CFA Inter-universitaire (45)

MASTER 2

◉ ANALYSTE DÉVELOPPEUR

CFSA de la CCI (36)

TRNCP

◉ ASSISTANTE DE DIRECTION

CFSA de l'AFTEC (37)

TRNCP

◉ ASSISTANT DE GESTION PME - PMI

CFA interprofessionnel (18/41)

BTS

CFSA de l'AFTEC (45)

BTS

UFA LP Victor Laloux (37)

BTS

◉ ASSISTANT MANAGEUR

CFSA de l'AFTEC (45)

BTS

◉ COMPTABILITÉ

CFSA de l'AFTEC (45)

BAC PRO

5 4 3 2 1

◉ **COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS**

CFSA de l'AFTEC (28/36/37)

BTS

CFA Interprofessionnel (41)

BTS

◉ **CONSEILLER(ÈRE) SERVICE CLIENT À DISTANCE**

CFSA de l'AFTEC (37)

TRNCP

◉ **DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION**

CFSA de l'AFTEC (37/45)

DCG

CFA Inter-universitaire (18)

DCG

◉ **DIPLÔME SUPÉRIEUR DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION**

CFA Inter-universitaire (18/37)

DSCG

◉ **DROIT ÉCONOMIE GESTION***1. Gestion des Ressources Humaines spécialité développement des compétences et formation professionnelle*

CFA Inter-universitaire (45)

LICENCE PRO

2. Management des organisations spécialité risque fiscal comptable et juridique

CFA Inter-universitaire (18/45)

LICENCE PRO

◉ **DROIT ÉCONOMIE GESTION***1. Mention finance, spécialité comptabilité, contrôle audit*

CFA Inter-universitaire (45)

MASTER 2

2. Mention administration locale et territoires spécialités

Option 1 - Gestion Durable des Paysages (GDP)

Option 2 - Management des Territoires Urbains (MTU)

Option 3 - Administration des Collectivités Territoriales (ACT)

CFA Inter-universitaire (37)

MASTER 2

3. Mention gestion des organisations spécialité management des PME et entrepreneuriat

CFA Inter-universitaire (37)

MASTER 2

◉ **DROIT SPÉCIALITÉ SOCIAL ET GESTION
DES RESSOURCES HUMAINES**

CFA Inter-universitaire (45)

MASTER 2

◉ **GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS***1. Ressources Humaines*

CFA Inter-universitaire (37)

DUT 2^e ANNÉE*2. Finance, comptabilité, petites et moyennes entreprises*

CFA Inter-universitaire (18/36/45)

DUT 2^e ANNÉE◉ **GESTION DES RELATIONS HUMAINES***Option développement des compétences et formation professionnelle*

CFA Inter-universitaire (37)

LICENCE PRO

◉ **GESTIONNAIRE DE PAIE**

CFSA de l'AFTEC (37)

TRNCP

* Ouverture sous réserve du vote des élus du 15 avril 2011.

5 4 3 2 1

◉ INFORMATIQUE DE GESTION

Option ARLE

CFSa de l'AFTEC (45)

BTS

CFA Interprofessionnel (41)

BTS

Option développement d'applications

CFA Interprofessionnel (41)

BTS

CFSa de l'AFTEC (45)

BTS

◉ MASTER EUROPÉEN EN INFORMATIQUE

CFA de CCI (36)

Nouveau à la rentrée 2011

MASTER

◉ RESPONSABLE EN INGÉNIERIE DE LOGICIELS

CFSa de la CCI (36)

TRNCP

◉ RESPONSABLE MANAGER DE LA DISTRIBUTION

CFSa de la CCI (45)

Nouveau à la rentrée 2011

TRNCP

◉ SECRÉTARIAT

CFSa de l'AFTEC (45)

BAC PRO

◉ SCIENCES DU MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

1. Mention management et marchés, spécialité audit des entreprises internationales ou marketing des services

CFA Inter-universitaire (37)

MASTER 2

2. Mention management et organisation, spécialité management des ressources humaines et stratégie de l'entreprise ou management public

CFA Inter-universitaire (37)

MASTER 2

◉ SYSTÈMES D'ENTREPRISE : MANAGEMENT OPTIMISATION
INGÉNIERIE SPÉCIALITÉ INSTRUMENTATION CONTRÔLE
ET MANAGEMENT DES SYSTÈMES

CFA Inter-universitaire (45)

MASTER 2

◉ SCIENCES DU MANAGEMENT SPÉCIALITÉ INGÉNIERIE
ET POLITIQUE FINANCIÈRES*Option : Banque et marchés financiers**Option : Finances**Option : Conseiller clientèle de professionnels*

CFA Inter-universitaire (37)

MASTER 2

◉ TECHNICIEN D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Option Accompagnement

CFA Ville de Tours (37)

TH

Nouveau à la rentrée 2011

Textile ◉ Habillement ◉ Cuir

Niveau des diplômes préparés

5 4 3 2 1

◉ CORDONNERIE MULTISERVICES

CFA Interprofessionnel (37)

CAP

◉ MÉTIERS DU PRESSING

MAINTENANCE DES ARTICLES TEXTILES

CFA spécialisé du CREA I (45)

CAP

Transport logistique

◉ AGENT D'ACCUEIL ET CONDUITE ROUTIÈRE, TRANSPORT DE VOYAGEURS

CFA des transports (41)

CAP

◉ AGENT D'ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE

CFA des transports (41/45)

CAP

CFA spécialisé du CREA I (45)

CAP

◉ CONDUCTEUR ROUTIER ET MARCHANDISES

CFA des transports (45)

CAP

◉ GESTION LOGISTIQUE ET TRANSPORT

CFA Inter-universitaire (36)

DUT

◉ LOGISTIQUE

UFA LP Maréchal Leclerc (45)

BAC PRO

CFA des transports (41)

BAC PRO

◉ TRANSPORT

CFA interprofessionnel (37)

BTS

CFA des transports (45)

BTS

◉ QUALITÉ LOGISTIQUE INDUSTRIELLE ET ORGANISATION

Option Organisation et gestion des flux

Option Métrologie et gestion de la qualité

CFA Inter-universitaire (18/45)

DUT 2^e ANNÉE

🕒 Liste des CFA et sections d'apprentissage en région Centre

Dpt	Etablissement	Secteur professionnels				
		Bâtiment	Mécanique électricité électrotechnique	Alimentation hôtellerie	Commerce et services	Agriculture
18	CFA interprofessionnel	✓	✓	✓	✓	
28	CFA agricole					✓
	CFA du bâtiment	✓	✓			
36	CFA agricole					✓
	CFA du bâtiment	✓	✓			
	CFA interprofessionnel		✓	✓	✓	
37	CFA agricole					✓
	CFA de la MFEO		✓			
	CFA de la ville de Tours		✓	✓	✓	
	CFA du bâtiment	✓	✓			
41	CFA agricole					✓
	CFA du bâtiment	✓	✓			
	CFA interprofessionnel		✓	✓	✓	
45	CFA agricole					✓
	CFA du bâtiment	✓	✓			
	CFA interprofessionnel		✓	✓	✓	
	CFA SIVU de Montargis		✓		✓	

🕒 Liste des CFA et sections d'apprentissage en région Centre

🕒 CHER (18)

🕒 CFA agricole

géré par l'EPLEFPA de Bourges

Le Sollier
18570 Le Subdry
Tél. : 02 48 70 77 12
Fax : 02 48 69 79 69
cfa.cher@educagri.fr

🕒 CFA agricole

Antenne de Saint-Amand-Montrond géré par l'EPLEFPA de Bourges

51, avenue de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
Tél. : 02 48 96 80 18
cfa.st-amand@educagri.fr

🕒 CFA Banque-Finance

Antenne de Bourges Site de formation – CMA CCI 18

149-151 rue de Turly
BP 4030
18000 Bourges
Tél. : 02 48 23 53 73
Fax : 02 48 23 53 89
cfa@cfabourges.fr

🕒 CFA interprofessionnel

géré par l'association des CMA et CCI du Cher

149-151 rue de Turly
BP 4030
18000 Bourges
Tél. : 02 48 23 53 73
Fax : 02 48 23 53 89
cfa@cfabourges.fr
www.cfa-bourges.fr

🕒 CFA supérieur de l'AFTEC

Antenne de Bourges Lycée St Jean-Baptiste de la Salle

52 avenue de la Libération
18027 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 27 15 20
Fax : 02 48 27 15 24
cfc.lasalle@wanadoo.fr

🕒 CFA supérieur de la CCI

géré par la CCI du Cher

25 rue Louis Mallet
18000 Bourges
Tél. : 02 48 67 55 55
Fax : 02 48 20 57 50
campus@cher.cci.fr
www.ecole-curien.fr

🕒 CFA de la Pharmacie

Antenne de Bourges géré par l'AFPPREC

4 impasse Gustave Pailloux
BP 3027
18027 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 65 60 87
Fax : 02 48 24 80 49
cfapharmabourges@cfapharmacie.com

🕒 CFAI Centre

Antenne d'Aubigny-sur-Nère

Rue Eugène Casella
18700 Aubigny-sur-Nère
Tél. : 02 38 22 33 10
Fax : 02 38 88 10 45
siegesocial@cfai-centre.org

🕒 CFA Inter-universitaire

Site de formation de Bourges Université d'Orléans

Service apprentissage - SEFCO

8 rue Léonard de Vinci
BP 6749
45067 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 49 43 36
Fax : 02 38 41 70 92
apprentissage@univ-orleans.fr
www.cfaiurc.fr

🕒 CFA de l'Académie d'Orléans-Tours

UFA du Lycée des métiers du Bâtiment Jean de Berry

85 avenue François Mitterrand
18000 Bourges
Tél. : 02 48 48 18 50
Fax : 02 48 48 18 51
lp.jean.de.berry@wanadoo.fr

🕒 CFA de l'Académie d'Orléans-Tours

géré par le Lycée professionnel Henri Brisson

23, avenue Henri Brisson
18100 Vierzon
Tél. : 02 48 52 74 08
Fax : 02 48 52 74 24
CFAAcademique@ac-orleans-tours.fr
www.cfa.ac-orleans-tours.fr

🕒 CFA de l'Académie d'Orléans-Tours

UFA du Lycée professionnel Pierre-Emile Martin

1 avenue de Gionne
18021 Bourges
Tél. : 02 48 48 13 95
Fax : 02 48 48 13 94

◉ EURE-ET-LOIR (28)

◉ CFA agricole

*géré par l'EPLLEFPA
d'Eure-et-Loir*

La Saussaye
28630 Sours
Tél. : 0237337225
Fax : 0237337204
cfa.eure-et-loir@educagri.fr
www.legta.chartres.educagri.fr

◉ CFA Banque-Finance

*Antenne de Chartres
Site de formation – CMCCI 28*

Rue Isidore Douin
Les Chaises – BP 819
28011 Chartres Cedex
Tél. : 0237916666
Fax : 0237910656
www.cfa-banques.com

◉ CFA du bâtiment

géré par l'AFORPROBA 28

4 rue Vlaminck – BP 90122
28003 Chartres Cedex
Tél. : 0237884850
Fax : 0237884860
Cfabtp.chartres@ccca-btp.fr

◉ CFA interprofessionnel

*géré par l'association
des CMA et CCI 28*

Rue Isidore Douin
BP 819
28011 Chartres Cedex
Tél. : 0237916666
Fax : 0237910656
info@cfainterpro-28.fr
www.cfainterpro-28.fr

◉ CFA supérieur de l'AFTEC

*Antenne de Mignières
Lycée EFAGIR*

2 rue des Fleurs – BP 2 -

28630 Mignières
Tél. : 0237264607
Fax : 0237263081
lycee.efagir@wanadoo.fr

*Antenne de Saint Maurice
Saint Germain*

*Lycée professionnel privé
Notre Dame*
Château des Vaux
28240 St Maurice St Germain
Tél. : 0237537070
Fax : 0237537090
Ce.0280684@ac-orleans.fr

*Antenne de Châteaudun
Lycée privé agricole de
Nermont*

2 rue de Nermont – BP 64
28202 Châteaudun Cedex
Tél. : 0237446060
Fax : 0237450020
chateaudun@cneap.scolanet.org

◉ CFAI Centre

*Antenne de Châteaudun
géré par PROMETA*

11 rue Louis Appert
28200 Châteaudun
Tél. : 0237452629
Fax : 0237457788
chateaudun@cfai-centre.org

◉ CFA Inter-universitaire

*Site de formation de Chartres
Université d'Orléans*

*Service Apprentissage -
SEFCO*
8 rue Léonard de Vinci
BP 6749
45067 Orléans Cedex 2
Tél. : 0238494336
Fax : 0238417092
apprentissage@univ-orleans.fr
www.cfaiurc.fr

◉ CFA de l'Académie d'Orléans-Tours

*UFA du Lycée Philibert
de l'Orme*

7 rue Jules Ferry
BP 40105
28110 Lucé
Tél. : 0237353830
Fax : 0237330308
Ce.0280009h@ac-orleans-tours.fr

◉ CFA de l'Académie d'Orléans-Tours

*UFA du Lycée des Métiers
Sully*

8 rue des Viennes – BP 30129
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. : 0237535777
Fax : 0237523160
ce.0281021h@ac-orleans-tours.fr

◉ CFA de l'Académie d'Orléans-Tours

UFA du Lycée Maurice Violette

Rue Pablo Neruda
28100 Dreux
Tél. : 0237628860
Fax : 0237628868

◉ INDRE (36)

◉ CFA agricole

géré par l'EPLLEFPA de l'Indre
BP 529

36018 Châteauroux Cedex
Tél. : 0254531115
Fax : 0254072403
Cfa.indre@educagri.fr
www.epl.chateauroux.educa-gri.fr

o **CFA du bâtiment**

*géré par l'AFORPROBA
de l'Indre*

16 avenue Patureau-Francœur
36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 34 76 78
Fax : 02 54 35 07 16
cfabtp.chateauroux@ccca-btp.fr
www.cfabat36.com

o **CFA interprofessionnel**

géré par la CMA 36

164 avenue J.F. Kennedy
36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 08 70 00
Fax : 02 54 08 70 07
info@cfacm36.fr

o **CFA supérieur de la CCI
de l'Indre**

géré par la CCI 36

16 place St Cyran
36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 53 52 00
Fax : 02 54 53 52 19
cfsa@indre.cci.fr
www.indre.cci.fr/formation

o **CFA supérieur de l'AFTEC**

*Antenne de Châteauroux
Lycée privé Sainte-Solange*

1 place de la Gare
36028 Châteauroux Cedex
Tél. : 02 54 53 50 00
Fax : 02 54 22 50 95
lyceestesolange@leon13.com

o **CFA Inter-universitaire**

*Site de formation d'Issoudun
et de Châteauroux
Université d'Orléans
Service Apprentissage -
SEFCO*

8 rue Léonard de Vinci
BP 6749

45067 Orléans Cedex 2

Tél. : 02 38 49 43 36
Fax : 02 38 41 70 92
apprentissage@univ-orleans.fr
www.cfaiurc.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
George Sand*

25 avenue George Sand
BP 144
36400 La Châtre
Tél. : 02 54 62 17 00
Fax : 02 54 62 17 01
Ce.0360019a@ac-orleans-
tours.fr
www.php.ac-orleans-tours.fr/
lyc-george-sand-la-chatre

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée polyvalent
Pasteur*

12 bd François Mitterrand
36300 Le Blanc
Tél. : 02 54 37 13 78
Fax : 02 54 37 39 05
Ce.0360005k@ac-orleans-
tours.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Châteauneuf*

83 avenue Rollinat – BP 76 –
36200 Argenton-sur-Creuse
Tél. : 02 54 24 00 63
Fax : 02 54 24 04 21
Ce.036003h@ac-orleans-tours.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée polyvalent
Blaise Pascal*

27 Boulevard Blaise Pascal
36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 53 55 00
Fax : 02 54 07 28 12
legt-pascal-chateauroux.tice.
ac-orleans-tours.fr

o **INDRE-ET-LOIRE (37)**

o **CFA agricole**

*géré par l'EPLEFPA
de Tours-Fondettes*

La Plaine
37230 Fondettes
Tél. : 02 47 42 17 90
Fax : 02 47 49 99 29
cfa.indre-et-loire@educagri.fr

o **CFA agricole**

*Antenne d'Amboise
Lycée agricole et viticole
d'Amboise*

46 Avenue Émile Gounin
37400 Amboise
Tél. : 02 47 23 35 50
Fax : 02 47 57 01 76
cfa.indre-et-loire@educagri.fr

o **CFA agricole**

*Antenne de Chinon
Petit Bouqueteau*

37500 Chinon
Tél. : 02 47 93 14 43
Fax : 02 47 93 21 10
cfa.indre-et-loire@educagri.fr

o **CFA des Compagnons
du Devoir**

*géré par l'Association
Ouvrière des Compagnons
du Devoir du Tour de France.*

25 rue Franche Comté
37100 Tours
Tél. : 02 47 41 39 39
Fax : 02 47 49 09 83

o **CFA de l'AFP
de la Ville de Tours**

géré par la Ville de Tours

8 allée Roger Lecotté

37100 Tours

Tél. : 0247885100

Fax : 0247885129

cfa-ville-de-tours@wanadoo.fr

o **CFA supérieur de l'AFTEC**

Antenne de Tours

ARPEC Touraine

244 rue Giraudeau

37000 Tours

Tél. : 0247362050

Fax : 0247362059

Arpec.touraine@wanadoo.fr

o **CFCTT Antenne
de Chambray-lès-Tours**

Lycée privé Sainte-Marguerite

1 rue Horizon vert

37170 Chambray-lès-Tours

Tél. : 0247748000

Fax : 0247748001

cfctt@ste-marguerite.net

o **CFA du bâtiment**

géré par l'AFORPROBA 37

106 rue Marcel Cachin

37700 St-Pierre-des-Corps

Tél. : 0247440553

Fax : 0247329404

cfabtp.saintpierredescorps@

ccca-btp.fr

o **CFA de l'Imprimerie
(CARTIF)**

*géré par l'EPLÉ du Lycée
professionnel Albert Bayet*

50 boulevard Preuilly

BP 5853

37058 Tours Cedex

Tél. : 0247779007

Fax : 0247376476

cartif.37@ac-orleans-tours.fr

www.cartif.org

o **CFA interprofessionnel**

géré par la CMA 37

1 et 2 rue Philippe Lebon

ZI n° 2 - Pôle d'activités Cugnot

37300 Joué-lès-Tours

Tél. : 0247784700

Fax : 0247800755

cfa@cm-tours.fr

www.cfa37.fr

o **Croix Rouge**

*Institut régional de Formation
Sanitaire et Social (IRFSS)*

130 rue du Colombier

37000 Tours

Tél. : 0247884343

o **CFA de la MFEO**

géré par la MFEO de Sorigny

Rue Château Gaillard

37250 Sorigny

Tél. : 0247260762

Fax : 0247659235

Mfr.cfa.sorigny@mfr.asso.fr

Antenne de Bourgueil

géré par la MFEO de Sorigny

27 avenue Reimlingen

37140 Bourgueil

Tél. : 0247977156

Fax : 0247974932

Antenne de Rougemont

géré par la MFEO de Sorigny

IREQ rue du Télégraphe

BP 7935

37079 Tours Cedex 2

Tél. : 0247542421

Fax : 0247491241

ireo.rougemont@mfr.asso.fr

o **CFA des Métiers des Indus-
tries Pharmaceutiques et
Cosmétologiques (MIPC)**

*géré par le groupe IMT (Institut
des Métiers et des Technologies
- Industries pharmaceutiques
et Cosmétologiques)*

38-40 avenue Marcel Dassault

BP 600 - 37026 Tours Cedex 3

Tél. : 0247713713

Fax : 0247713714

c.duval@groupe-imt.com

o **CFA de la Pharmacie**

Antenne de Joué-lès-Tours

géré par l'AFPPREC

1 rue Philippe Lebon

37300 Joué-lès-Tours

Tél. : 0247671011

Fax : 0247671949

cfapharmatours@cfapharma-
cie.com

o **CFA Banque Finance**

Antenne de Tours

*Institution Notre Dame
La Riche*

30 rue Delpérier

37000 Tours

Tél. : 0247363200

Fax : 0247387974

Emmanuel.bertrand@ndlr.fr

o **CFA de la Propreté**

géré par l'INHNI

34 rue du Sergent Leclerc

37000 Tours

Tél. : 0247364580

Fax : 0247394341

cfa.centre@inhni.com

o **CFAI Centre**

*Antenne d'Amboise
géré par PROMETA*
8 rue du Clos Bourget
37400 Amboise
Tél. : 0247304540
Fax : 0247305906
amboise@cfaai-centre.org

o **CFA Inter-universitaire**

*Université de Tours
IUT de Tours - Service
apprentissage*
29 rue du Pont Volant
37082 Tours Cedex
Tél. : 0247367632
Fax : 0247367634
apprentissage@univ-tours.fr
www.cfaaiurc.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Albert Bayet*
50 bd de Preuilly – BP 5853
37058 Tours Cedex
Tél. : 0247771212
Fax : 0247373061
ce.0370040t@ac-orleans-tours.fr
www.bayet.com

o **Sections d'Apprentissage**

*gérées par le Syndicat mixte
des CCI d'Indre-et-Loire
et de la Vienne*
1 rue Léo Délibes – BP 535
37005 Tours Cedex 3
Tél. : 0247717171
Fax : 0247717210
ebuard@descem.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Martin Nadaud*
67 rue Jeanne Labourbe

37700 Saint-Pierre-des-Corps
Tél. : 0247464300
Fax : 0247328336
Ce.0370054h@ac-orleans-tours.fr

o **Section d'Apprentissage**

*gérée par l'association
Touraine éducation culture
Institut du Travail Social (ITS)*
17 rue Groison – BP 77554
37075 Tours Cedex
Tél. : 0247623333
Fax : 0247410144
its@its-tours.org

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Victor Laloux*
2 rue Marcel Proust
37200 Tours
Tél. : 0247748800
Fax : 0247748819
ce.0370771m@ac-orleans-tours.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Jean Chaptal*
Rue des Clos des Grades
37400 Amboise
Tél. : 0247234620
Fax : 0247234622
Ce.0371123v@ac-orleans-tours.fr
www.lpchaptal.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

UFA du Lycée Grandmont
Avenue de Sévigné - BP 0414
37204 Tours
Tél. : 0247487800
Fax : 0247487829

Ce.0370038r@ac-orleans-tours.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

UFA du Lycée Émile Delataille
Place des Prébendes - BP 235
37602 Loches
Tél. : 0247911600
Fax : 0247911590
Ce.03712585@ac-orleans-tours.fr
Ecl.ac-orleans-tours.fr/lyc-delataille-loches

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

UFA du Lycée Jean Monnet
45 rue de la Gitonnière
BP 600
37306 Joué-lès-Tours
Tél. : 0247674467
Fax : 0247539093

o **LOIR-ET-CHER (41)**

o **CFA agricole**

*géré par l'EPLEFPA
du Loir-et-Cher*
5-7 rue des Grands Champs
C/S 2908
41029 Blois Cedex
Tél. : 0254564905
Fax : 0254564908
cfa.loir-et-cher@educagri.fr
www.epl41@educagri.fr

*Antenne de Montoire
géré par l'EPLEFPA
du Loir-et-Cher*

6 rue de l'Agriculture
41800 Montoire s/Loir
Tél. : 0254880030
Fax : 0254861615

o **CFA du bâtiment**
géré par l'AFORPROBA 41
15 - 17 rue André Boulle
41000 Blois
Tél. : 02 54 90 34 56
Fax : 02 54 56 15 98
Cfabatiment.loiretcher@ccca-
btp.fr
www.cfa-btp41.com

o **CFA interprofessionnel**
géré par la CMA 41
12 rue François Billoux
41000 Blois
Tél. : 02 54 74 14 73
Fax : 02 54 56 09 81
info@cfa41.fr
www.cfa41.fr

o **CFA de la MFEO**
Antenne de Saint Firmin
géré par la MFEO de Sorigny
6 route de l'Ausey
41100 St Firmin des Pres
Tél. : 02 54 23 42 03

o **CFA des Transports**
géré par PROMOTRANS
9-11 allée du Bois de l'Orme
41100 Saint-Ouen
Tél. : 02 54 73 37 30
Fax : 02 54 73 37 39
angom@promotrans.net

o **CFA Inter-universitaire**
Site de formation de Blois
Université de Tours
IUT de Tours - Service
apprentissage
29 rue du Pont Volant
37082 Tours Cedex
Tél. : 02 47 36 76 32
Fax : 02 47 36 76 34
apprentissage@univ-tours.fr
www.cfaiurc.fr

o **CFA de l'Académie**
d'Orléans-Tours
UFA du Lycée professionnel
André Ampère
2 rue Ampère
41100 Vendôme
Tél. : 02 54 23 31 00
Fax : 02 54 77 02 43
Ce.0410031l@ac-orleans-
tours.fr
Etabl.ac-orleans-tours.fr/
lp-ampere-vendome

o **CFA de l'Académie**
d'Orléans-Tours
UFA du Lycée Augustin
Thierry
13 avenue de Châteaudun
41018 Blois
Tél. : 02 54 56 29 00
Fax : 02 54 56 29 29
ce.0410001d@ac-orleans-
tours.fr

o LOIRET (45)

o **CFA de l'agglomération**
orléanaise
géré par la Communauté
d'agglomération Orléans
Val de Loire
Cité des Métiers
9 rue du 11 novembre
45000 Orléans
Tél. : 02 38 83 81 81
Fax : 02 38 83 19 15
cfadirection@aggl-orleans.fr

o **CFA agricole**
géré par l'EPLEFPA du Loiret
11 rue des Pervenches
45270 Bellegarde
Tél. : 02 38 95 08 20
Fax : 02 38 90 28 26

Cfa.loiret@educagri.fr
www.cfa-bellegarde.fr

o **CFA banque - finance**
géré par l'APIFA
8 place Jean Monnet
45000 Orléans
Tél. : 02 38 62 29 89
Fax : 02 38 81 18 26
robin.m@cfpb.fr
www.cfa-banques.com

o **CFA des Compagnons**
du Devoir
Antenne de Cepoy
géré par l'Association
Ouvrière des Compagnons
du Devoir du Tour de France
Château de Cepoy
45120 Cepoy
Tél. : 02 38 93 09 68
Fax : 02 38 89 27 73

o **CFA du bâtiment**
géré par l'AFORPROBA 45
79 rue du Petit Pont
45000 Orléans
Tél. : 02 38 86 02 51
Fax : 02 38 84 38 28
Cfa.jean.fontaine.45@wanadoo.fr

o **CFA de la Mouillère**
géré par le Lycée privé
de la Mouillère
66 Avenue de la Mouillère
45072 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 22 60 80
Fax : 02 38 51 38 45
contact@lamouillere.fr

o **CFA interprofessionnel**
géré par la CMA 45
5 rue Charles Péguy
BP 1927
45009 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 62 75 29
Fax : 02 38 77 27 04
cfa@cfacm45.fr

o **CFA FORMASAT**

géré par l'ARFASSEC

4 rue Carbone
45100 Orléans la Source
Tél. : 02 38 49 88 10
courriel@arfassec-cfasports.fr
www.cfasports.fr

o **CFA de la MFEO**

*Antenne de Sainte Geneviève
des Bois géré par la MFEO
de Sorigny*

Place Pasteur
45230 Ste Geneviève des Bois
Tél. : 02 38 92 54 94

Antenne de Férolles

géré par la MFEO de Sorigny

7 route de Darvoy
45150 Férolles
Tél. : 02 38 59 73 04
Fax : 02 38 59 89 67
mfr. Ferolles@mfr.asso.fr

Antenne de Chaingy

géré par la MFEO de Sorigny

Le Bézy 23 route de Blois
45380 Chaingy
Tél. : 02 38 88 86 29

Antenne de Gien

géré par la MFEO de Sorigny

3 avenue des Montoires
45500 Gien
Tél. : 02 38 67 00 34
Fax : 02 38 67 48 47
Mfr.gien@mfr.asso.fr

o **CFA de la pharmacie**

géré par l'AFPPREC

7 rue François Hauchecorne
45000 Orléans
Tél. : 02 38 84 39 57
Fax : 02 38 86 18 02
cfapharmaorleans@cfaphar-
macie.com

o **CFA spécialisé**

géré par le CREAL

58 bis boulevard de Châteaudun
BP 91329
45000 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 65 09 60
Fax : 02 38 65 09 69
Cfas-centre@creai-centre.
asso.fr
www.cfascentre.com

o **CFA supérieur de l'AFTEC**

géré par l'AFTEC

27 avenue des Droits de l'Homme
BP 55806
45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 22 13 00
Fax : 02 38 22 13 01
info@cfssa-aftec.com
www.cfssa-aftec.com

*Antenne du CFA Supérieur
de l'AFTEC*

Lycée privé Saint-Paul

6 Cloître St Aignan
45057 Orléans Cedex
Tél. : 02 38 78 13 00
Fax : 02 37 78 13 01

o **CFA supérieur de la CCI**

géré par la CCI du Loiret

17 boulevard de Châteaudun
– BP 639
45016 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 77 89 01
Fax : 02 38 54 27 18

ecg@decgorleans.org
www.ipc-ecd.cci.fr

o **CFA des Transports**

Antenne d'Ingré

géré par PROMOTRANS

9-11 allée du Bois de l'Orme
41100 Saint-Ouen
Tél. : 02 54 73 37 30
Fax : 02 54 73 37 39
angom@promotrans.net

o **CFAI Centre**

géré par PROMETA

74 route nationale
45380 La Chapelle-Saint-Mesmin
Tél. : 02 38 22 33 10
Fax : 02 38 88 10 45
siegesocial@cfai-centre.org

o **CFA Inter-universitaire**

Université d'Orléans

Service Apprentissage

8 rue Léonard de Vinci
BP 6749
45067 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 49 43 36
Fax : 02 38 41 70 92
apprentissage@univ-orleans.fr
www.cfaiurc.fr

o **CFA Est Loiret**

géré par le SIVU de Montargis

35 avenue Gaillardin
45200 Montargis
Tél. : 02 38 98 05 92
Fax : 02 38 93 83 82
cifame@wanadoo.fr
www.cfa-montargis.com

o **CFA AFI24 Centre**

AFI 24 – Immeuble Kupka A

18 rue Hoche
92980 La Défense
Tél. : 01 49 67 03 00
Fax : 01 49 67 05 49
info@afi24.org
www.afi24.org

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Françoise Dolto*

125 rue Claude Debussy
45160 Olivet
Tél. : 02 38 63 49 16
Fax : 02 38 63 87 05
ce.0451304y@dac-orleans-
tours.fr
www.lyc-fdolto-olivet.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Château Blanc*

1 rue Saint Just – BP 41
45120 Châlette-sur-Loing
Tél. : 02 38 95 06 15
Fax : 02 38 93 38 58
ce.0451442y@dac-orleans-
tours.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Maréchal Leclerc de
Hauteclouque*

85 av Georges Clémenceau
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle
Tél. : 02 38 88 32 40
Fax : 02 38 70 50 20
ce.0450066c@dac-orleans-
tours.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Jean Lurçat*

4 rue du Perron – BP 41214
45401 Fleury-les-Aubrais Cedex 1
Tél. : 02 38 70 97 00
Fax : 02 38 70 97 11
ce.0451067r@dac-orleans-
tours.fr
Ecl.ac-orleans-tours.fr/lyc-
jean-lurcat-fleury-les-aubrais
Ce.045005l@dac-orleans-tours.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

UFA du Lycée Benjamin Franklin

21 bis rue Eugène Vignat
BP 2049
45018 Orléans Cedex
Tél. : 02 38 79 10 10
Fax : 02 38 79 10 00
Ce.045005l@dac-orleans-tours.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée des Métiers du
Bâtiment, des Travaux Publics
et du Géomètre Henri Gaudier
Brzeska*

40 avenue Denis Papin
45800 Saint-Jean-de-Braye
Tél. : 02 38 22 13 50
Fax : 02 38 22 13 52
ce.0450064a@dac-orleans-
tours.fr
Etab.ac-orleans-tours.fr/
lyc-gaudier-brzeska-st-jean-
de-braye

o **Section d'Apprentissage**

*École Régionale du Travail
Social gérée par le CREAI*

2032 rue du Général de Gaulle
BP 125

45161 Olivet Cedex
Tél. : 02 38 69 17 45
Fax : 02 38 62 25 46
direction@erts-olivet.com

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

*UFA du Lycée professionnel
Paul Gauguin*

10 avenue de la Recherche
scientifique
45071 Orléans La Source Cedex 2
Tél. : 02 38 69 16 88
Fax : 02 38 63 89 93
ce.0450786k@dac-orleans-
tours.fr
www.lp-gauguin.com

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

UFA du Lycée Voltaire

3 avenue Voltaire
45072 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 63 36 20
Fax : 02 38 63 89 45
ce.0450782f@dac-orleans-
tours.fr
www.voltaire.com.fr

o **CFA de l'Académie
d'Orléans-Tours**

UFA du Lycée Durzy

23 rue Léonard de Vinci
BP 22063
45702 Villemandeur
Tél. : 02 38 28 10 50
Fax : 02 38 28 10 77
www.lyceedurzy.com

**UFA : Unité de Formation
par Apprentissage**

🕒 Liste des espaces de médiation dans les cfa de la région Centre

🕒 CHER (18)

🕒 CFA interprofessionnel

Espace médiation

149-151 rue de Turly
BP 4030
18000 Bourges
Tél. : 0248235373
espacemediation@cfa-bourges.fr

🕒 CFA agricole

Espace médiation

Site de Sollier
18570 Le Subdry
(à compter du 01/09/09)
Tél. : 0248705515
espacemediation-cfa.cher@educagri.fr

🕒 EURE ET LOIR (28)

🕒 CFA du bâtiment

Espace médiation

4 rue Vlamincq – BP 90122
28003 Chartres Cedex
Tél. : 0237884861
lucie.castal@ccca-btp.fr

🕒 CFA interprofessionnel

Espace médiation

BP 819
28011 Chartres Cedex
Tél. : 0237916666
espacemediation@cfainterpro-28.fr

🕒 CFA agricole

Espace médiation

La Saussaye – 28630 Sours
espacemediation-cfa.indre@educagri.fr

🕒 INDRE (36)

🕒 CFA du bâtiment

Espace médiation

16 avenue Patureau-Francœur
36000 Châteauroux
Tél. : 0254349158
virginie.doriol@ccca-btp.fr

🕒 CFA interprofessionnel

Espace médiation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
31 rue Robert Mallet BP 296
36006 Châteauroux
Tél. : 0254088018
l.roger@cm-indre.fr

🕒 INDRE ET LOIRE (37)

🕒 CFA du bâtiment

Espace médiation

106-112 rue Marcel Cachin
37700 St-Pierre-des-Corps
Tél. : 0247440553
gaelle.pichereau@ccca-btp.fr

🕒 CFA de l'AFP de la Ville de Tours

Espace médiation

8 allée Roger Lecotté
37100 Tours
Tél. : 0247885100
s.bodin@cfa-tours.net ou
m.rigaudiere@cfa-tours.net ou
mc.denoyel@cfa-tours.net

🕒 CFA agricole

Espace médiation

La Plaine – 37230 Fondettes
Tél. : 0247421790
espacemediation-cfa.indre-et-loire@educagri.fr

🕒 CFA interprofessionnel

Espace médiation

1 et 2 rue Philippe Lebon
ZI n° 2
37300 Joué-lès-Tours
Tél. : 0247784716
Espacemediation@cm-tours.fr

🕒 LOIR ET CHER (41)

🕒 CFA du bâtiment

Espace médiation

15 - 17 rue André Boulle
41000 Blois
gregory.duly@ccca-btp.fr

🕒 CFA interprofessionnel

Espace médiation

12 rue François Billoux
41000 Blois
Tél. : 0254741473
n.jules@cfa41.fr

🕒 LOIRET (45)

🕒 CFA du bâtiment

Espace médiation

79 rue du Petit Pont
45000 Orléans
Tél. : 0238860251
sandra.renoncourt@ccca-btp.fr

🕒 CFA interprofessionnel

Espace médiation

5 rue Charles Péguy
BP 1927
45009 Orléans Cedex 1
Tél. : 0238627529
espacemediation@cfacm45.fr

⊙ LES ADRESSES UTILES

Les Points d'Accueil, d'Information et d'Orientation

⊙ LES CENTRES D'AIDE À LA DÉCISION DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - POINTS APPRENTISSAGE

⊙ CAD – Point Apprentissage du Cher

40 rue Moyenne – BP 249 -
18005 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 69 70 75
Fax : 02 48 69 78 10
cad18@cm-bourges.fr
www.cm-18.fr

⊙ CAD – Point Apprentissage d'Eure-et-Loir

*Chambre de Métiers
et de l'Artisanat*

24 boulevard de la Courtille
28000 Chartres
Tél. : 02 37 91 56 93
Fax : 02 37 91 56 98
service.cad@cm-28.fr
www.cm-chartres.fr

⊙ CAD de l'Indre

ZA des Chevaliers
31 rue Robert Mallet-Stevens
BP 296
36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 08 80 16
Fax : 02 54 08 80 08
cad@cm-indre.fr

⊙ CAD d'Indre-et-Loire

36-42 route de Saint-Avertin
37200 Tours
Tél. : 02 47 25 24 21
Fax : 02 47 28 40 68
cad@cm-tours.fr

⊙ CAD du Loir-et-Cher

16 rue de la Vallée Maillard
41018 Blois Cedex
Tél. : 02 54 44 65 69
Fax : 02 54 44 64 78
iberlu@cm-41.fr
www.cma-41.fr

⊙ CAD du Loiret

*Chambre de Métiers
et de l'Artisanat*

11 rue de la Bretonnerie
45010 Orléans
Tél. : 0810 038 045
Fax : 02 38 54 66 76
cad@cm-loiret.fr
www.cm-45.fr

⊙ LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET LES POINTS « A »

⊙ « Point A » de la CCI du Cher

Esplanade de l'Aéroport
BP 54
18001 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 67 80 80
Fax : 02 48 67 80 99
infos@cher.cci.fr

⊙ CCI d'Eure-et-Loir

1 avenue Marcel Proust
BP 20062
28002 Chartres Cedex 1
Tél. : 02 37 84 28 28
Fax : 02 37 84 28 29
Cguicheux@eureetloir.cci.fr

⊙ « Point A » de la CCI de l'Indre

16 Place St Cyran
36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 53 52 00
Fax : 02 54 53 52 19
accueil@indre.cci.fr

⊙ « Point A » de la CCI de Touraine

4 bis rue Jules Favre
BP 41028
37010 Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 47 20 00
Fax : 02 47 61 62 38

⊙ CCI du Loir-et-Cher

16 rue de la Vallée Maillard
41018 Blois Cedex
Tél. : 02 54 44 64 00
Fax : 02 54 74 78 20
contact@loir-et-cher.cci.fr

⊙ « Point A » de la CCI du Loiret

23 place du Martroi
45044 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 77 77 77
Fax : 02 38 53 09 78
point-a@loiret.cci.fr

o **LES MISSIONS LOCALES ET PERMANENCES D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION**

o **Mission locale de pays Sancerre-Sologne – Maison de l'emploi**

27 avenue de la gare
BP 73
18700 Aubigny-sur-Nère
Tél. : 02 48 58 35 91
Fax : 02 48 58 14 00
missionlocale@sancerresologne.fr

o **Mission Locale de Bourges**

8 C cour des Jacobins
18000 Bourges
Tél. : 02 48 65 39 97
Fax : 02 48 70 88 19
mlbourges@missionlocalejeunes.fr

o **PAIO Loire Val d'Aubois**

Maison de l'Emploi
Parc Maurice Fuselier
18150 La Guerche-sur-L'Aubois
Tél. : 02 48 74 28 44
Fax : 02 48 74 28 44
paio-laguerche@wanadoo.fr

o **Mission locale**

Place Jean Manceau
18500 Mehun-sur-Yèvre
Tél. : 02 48 57 06 24
Fax : 02 48 57 01 65
emploi.paio@ville-mehun-sur-yevre.fr
antennehun@missionlocalejeunes.fr
mc.labergerie@missionlocale.jeunes.fr

o **Mission locale Pays Berry Saint Amandois**

Immeuble Le Racine
2 rue Racine
18200 Saint Amand Montrond
Tél. : 02 48 82 10 35
Fax : 02 48 96 82 49
ml.pbsam@orange.fr

o **Mission locale Pays Berry Saint Amandois**

Antenne de Châteaumeillant
1, Place Saint Biaise
18730 Châteaumeillant
Tél. : 09 63 51 68 77
Fax : 02 48 56 47 72
E-mail : mhpbsam@orange.fr

o **Mission locale Pays Berry Saint Amandois**

Antenne de Dun-sur-Auron
5 rue du Collège
18130 Dun-sur-Auron
Tél. : 02 48 66 62 70
Fax : 02 48 66 62 79
ml.pbsam@orange.fr

o **PAIO**

Mairie de St Florent-sur-Cher
75 avenue Gabriel DORDAIN
18400 Saint-Florent-sur-Cher
Tél. : 02 48 23 21 23
Fax : 02 48 55 60 70
p.a.i.o.-mairie.de.stflorent@wanadoo.fr

o **PAIO - Maison des Cultures Professionnelles**

28 avenue Pierre Sépard
18100 Vierzon
Tél. : 02 48 75 85 12
Fax : 02 48 75 50 91
paio.vierzon18@wanadoo.fr

o **Mission Avenir Jeunes de Chartres**

10 rue des Blottes
28000 Chartres
Tél. : 02 37 36 49 50
Fax : 02 37 36 77 97
contact@maj-chartres.fr

o **PAIO**

1 rue des Empereurs
28200 Châteaudun Cedex
Tél. : 02 37 94 05 05
Fax : 02 37 66 35 99
paio.chateaudun@wanadoo.fr

o **Mission Locale de Dreux**

48, bis, rue Saint Denis
28100 Dreux
Tél. : 02 37 38 57 67
Fax : 02 37 42 93 68
mission.locale.dreux@wanadoo.fr

o **PAIO**

2 rue Sainte Anne
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. : 02 37 52 57 71
Fax : 02 37 52 33 41
paiongt@wanadoo.fr

o **PAIO**

1 rue des Écoles
36200 Argenton-sur-Creuse
Tél. : 02 54 24 06 50
Fax : 02 54 24 01 08
paio.argenton-sur-creuse@wanadoo.fr

o **Mission Locale**

15, place de la République
36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 07 70 00
Fax : 02 54 07 36 08
mission.locale@chateauroux.org
www.mission.locale.chateauroux.org

◦ **PAIO - ADEF**

rue Georges Brassens
36100 Issoudun
Tél. : 02 54 21 52 75
Fax : 02 54 21 78 32
paio.issoudun@wanadoo.fr

◦ **PAIO LE BLANC**

28 rue Grande
BP 115
36300 Le Blanc
Tél. : 02 54 37 27 27
mife.le.blanc@wanadoo.fr

◦ **Mission Locale Loire Touraine**

19, rue de l'Île d'Or
BP 132
37401 Amboise
Tél. : 02 47 30 41 64
Fax : 02 47 57 42 68
mlloiretouraine@wanadoo.fr

◦ **Mission Locale Loire
Touraine Antenne**

31 avenue du Maine
37110 Château-Renault
Tél. : 02 47 56 07 29
Fax : 02 47 56 87 77
mlloiretouraine-chateaur-
nault@wanadoo.fr

◦ **Mission Locale du Chinonais**

2, Place Tenkodogo – BP 138
37051 Chinon Cedex 01
Tél. : 02 47 93 30 40
Fax : 02 47 93 39 18
mission.locale.chinon@wanadoo.fr

◦ **PAIO de la Touraine Côté Sud**

Place du Maréchal Leclerc
37600 Beaulieu-lès-Loches
Tél. : 02 47 94 06 46
Fax : 02 47 94 00 09
paioloches@wanadoo.fr

◦ **Mission Locale de Touraine**

10 place neuve
37000 Tours
Tél. : 02 47 31 39 15
Fax : 02 47 31 39 29
mission.locale@mltouraine.com

◦ **Mission Locale du Blésois**

15 avenue de Vendôme
41009 Blois Cedex
Tél. : 02 54 52 40 40
Fax : 02 54 42 07 00
secretariat@mlblois.com

◦ **PAIO**

19, rue de la Pierre
41200 Romorantin-Lanthenay
Tél. : 02 54 76 23 22
Fax : 02 54 76 96 80
paioromo@wanadoo.fr

◦ **Mission Locale du Vendômois**

7, rue du XX^e Chasseur
41100 Vendôme
Tél. : 02 54 77 14 87
Fax : 02 54 77 56 80
missionlocale@ml-vendomois.fr
www.ml-vendomois.fr

◦ **Mission Locale Montargois
Giennois**

31 avenue Chautemps
45200 Montargis
Tél. : 02 38 98 73 60
Fax : 02 38 98 97 50
mission-locale-montargis@
wanadoo.fr

◦ **Mission Locale du Montargois
et du Giennois**

14 rue de l'Hôtel de Ville
45500 Gien
Tél. : 02 38 67 25 62
Fax : 02 38 38 26 07
missionlocale-gien@wanadoo.fr

◦ **Mission Locale de l'Orléanais**

9 boulevard de Verdun
45000 Orléans
Tél. : 02 38 78 91 92
Fax : 02 38 78 91 88
contact@mlo.fr
www.mlo.fr

◦ **Mission Locale du Pithiverais**

2, Mail Nord
45300 Pithiviers
Tél. : 02 38 30 78 06
Fax : 02 38 80 87 77
ml.pithiverais@wanadoo.fr

🕒 les Chambres Consulaires par département

🕒 LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

🕒 Chambre de Métiers et de l'Artisanat 18

40 rue Moyenne – BP 249 -
18005 Bourges Cedex
Tél. : 0810 038 045
Fax : 02 48 69 70 69
cm18@cm-bourges.fr
www.cm-18.fr

🕒 Chambre de Métiers et de l'Artisanat 28

24 boulevard de la Courtille
28000 Chartres
Tél. : 02 37 91 57 00
Fax : 02 37 35 38 25
info.contact@cm-28.fr

🕒 Chambre de Métiers et de l'Artisanat 36

36000 Châteauroux
Tél. : 02 54 08 80 00
Fax : 02 54 08 80 08
contacts@cm-indre.fr
www.cm-indre.fr

🕒 Chambre de Métiers et de l'Artisanat 37

36-42 route de Saint-Avertin
37200 Tours
Tél. : 02 47 25 24 00
Fax : 02 47 28 40 68
formation@cm-tours.fr
www.cma37.fr

🕒 Chambre de Métiers et de l'Artisanat 41

16 rue de la Vallée Maillard
41018 Blois Cedex
Tél. : 02 54 44 64 00

Fax : 02 54 78 92 75
cma41@cma-41.fr
www.cma-41.fr

🕒 Chambre de Métiers et de l'Artisanat 45

11 rue de la Bretonnerie
BP 2249
45012 Orléans Cedex
Tél. : 02 38 62 09 22
Fax : 02 38 54 66 76
accueil@cm-loiret.fr

🕒 LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

🕒 Chambre d'Agriculture 18

2701 route d'Orléans – BP 10
18230 Saint Doulchard
Tél. : 02 48 23 04 00
Fax : 02 48 65 18 43
f.caron@chambagri.fr

🕒 Chambre d'Agriculture 28

10 rue Dieudonné Costes
28024 Chartres Cedex
Tél. : 02 37 24 45 45
Fax : 02 37 24 45 90
accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

🕒 Chambre d'Agriculture 36

24 rue des Ingrains
36022 Châteauroux Cedex
Tél. : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 16
accueil@indre.chambagri.fr

🕒 Chambre d'Agriculture 37

38 rue Augustin Fresnel
BP 50 139
37171 Chambray-lès-Tours
Tél. : 02 47 48 37 25
Fax : 02 47 48 17 36
apprentissage@cda37.fr
www.cad37.fr

🕒 Chambre d'Agriculture 41

11 rue Louis Joseph Philippe
41000 Blois
Tél. : 02 54 55 20 00
Fax : 02 54 55 20 01
formation@loir-et-cher.chambagri.fr

🕒 Chambre d'Agriculture 45

13 avenue des Droits de
l'Homme
45000 Orléans
Tél. : 02 38 71 90 10
Fax : 02 38 71 90 60
patrick.moure@loiret.chambagri.fr

🕒 LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

🕒 Chambre de Commerce et d'Industrie 18

Esplanade de l'aéroport
BP 54 – 18001 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 67 80 80
Fax : 02 48 67 80 99
Infos@cher.cci.fr

o **Chambre de Commerce et d'Industrie 28**

5 bis avenue Marcel Proust
BP 20 062
28002 Chartres Cedex 1
Tél. : 02 37 84 28 28
Fax : 02 37 84 28 29
contact@eureetloir.cci.fr

o **Chambre de Commerce et d'Industrie 36**

24 place Gambetta
36028 Châteauroux Cedex
Tél. : 02 54 53 52 51
Fax : 02 54 34 17 77
contact@indre.cci.fr
www.indre.cci.fr/format/

o **Chambre de Commerce et d'Industrie 37**

4 bis rue Jules Favre
BP 41028
37010 Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 47 20 00
Fax : 02 47 61 62 38
ccitouraine@touraine.cci.fr

o **Chambre de Commerce et d'Industrie 41**

16 rue Vallée Maillard
41018 Blois Cedex
Tél. : 02 54 44 64 00
Fax : 02 54 74 78 20
contact@loir-et-cher.cci.fr

o **Chambre de Commerce et d'Industrie 45**

23 place du Martroi
45044 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 77 77 77
Fax : 02 38 53 09 78
Point-a@loiret.cci.fr

o Les services de l'État par département

o **LES DIRECTIONS RÉGIONALES DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

o **UNITÉ TERRITORIALE du Cher**

Centre administratif Condé
2 rue Victor Hugo – BP 510
18013 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 27 10 10
Fax : 02 48 65 04 37
ddtefp.cher@travail.gouv.fr

o **UNITÉ TERRITORIALE d'Eure-et-Loir**

Service Formation professionnelle
13 rue du Docteur Haye
28019 Chartres Cedex
Tél. : 02 37 18 79 00
Fax : 02 37 18 79 19
dd-28.direction@dirrecte.gouv.fr

o **UNITÉ TERRITORIALE de l'Indre**

Service Emploi
Cité administrative
Boulevard George Sand
BP 607
36020 Châteauroux Cedex
Tél. : 02 54 53 80 53
Fax : 02 54 34 29 40
dd-36.direction@dirrecte.gouv.fr

o **UNITÉ TERRITORIALE d'Indre-et-Loire**

Service Apprentissage
BP 2 799
8 rue Alexander Fleming
37027 Tours Cedex
Tél. : 02 47 31 57 01
Fax : 02 47 31 57 04
dd-37.apprentissage@travail.gouv.fr

o **UNITÉ TERRITORIALE du Loir-et-Cher**

Centre administratif
34 avenue Maunoury
41011 Blois Cedex
Tél. : 02 54 55 85 70
Fax : 02 54 55 85 50
dd-41.alternance@travail.gouv.fr

o **UNITÉ TERRITORIALE du Centre**

12 Place de l'Étape
CS 85809
45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 77 68 00

o **UNITÉ TERRITORIALE du Loiret**

25 rue J. Jaurès
45200 Montargis
Tél. : 02 38 95 07 50
Fax : 02 38 95 07 51

◉ RECTORAT

Service Académique d'Inspection de l'Apprentissage

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1
Tél. : 0238793929
Fax : 0238793803
Ce.saia@ac-orleans-tours.fr

◉ DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Service régional de la Forma- tion et du Développement

Cité administrative Coligny
131 faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Tél. : 0238774030
Fax : 0238774098
srfd.centre@educagri.fr

◉ LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE SOCIALE AGRICOLE

◉ SDITEPSA du Cher

Centre administratif Condé

Avenue du 95^e de ligne
18013 Bourges Cedex
Tél. : 0248237506
Fax : 0248237501

◉ SDITEPSA d'Eure-et-Loir

15 place de la République
28019 Chartres Cedex
Tél. : 0237205043
Fax : 0237363703

◉ SDITEPSA de l'Indre

Boulevard George Sand
BP 589
36019 Châteauroux Cedex
Tél. : 0254532691
Fax : 0254532606

◉ SDITEPSA d'Indre-et-Loire

61 avenue de Grammont
BP 4111
37041 Tours Cedex
Tél. : 0247708273
Fax : 0247708289
sditepsa.ddaf@agriculture.
gouv.fr

◉ SDITEPSA de Loir-et-Cher

34 avenue Maunoury
41011 Blois Cedex
Tél. : 0254909691
Fax : 0254909696

◉ SDITEPSA du Loiret

Cité administrative Coligny
131 faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex
Tél. : 0238774193
Fax : 0238774195
sditepsa.ddaf45@agriculture.
gouv.fr

◉ LES INSPECTIONS DU TRAVAIL DES TRANSPORTS

◉ Inspection du Travail des Transports du Cher et de l'Indre

Centre administratif Condé
18000 Bourges
Tél. : 0248554670
Fax : 0248554673

◉ Inspection du Travail des Transports d'Eure-et-Loir

Bâtiment DDE
17 place de la République
28019 Chartres Cedex
Tél. : 0237204163
Fax : 0237334080

◉ Inspection du Travail des Transports d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher

1 quai Portillon – 37100 Tours
Tél. : 0247882450
Fax : 0247882459
itt.tours@equipement.gouv.fr

◉ Inspection du Travail des Transports du Loiret

Cité administrative coligny
Bâtiment A1
131 faubourg Bannier
45042 Orléans
Tél. : 0238524793
Fax : 0238524891

🕒 Les contacts de la Région Centre

🕒 L'Indemnité Compensatrice Forfaitaire

suivi-financier-icf@regioncentre.fr
02 38 70 27 58 ou 02 38 70 25 66
primes-apprentissage@regioncentre.fr
02 38 70 34 04 ou 02 38 70 25 18
02 38 70 27 58 ou 02 38 70 25 66

🕒 Fonctionnement conventionnel des établissements

fonctionnement-apprentissage@regioncentre.fr
02 38 70 32 69 ou 02 38 70 27 44

🕒 Cellule de gestion Direction de l'Apprentissage/Direction des Formations Sanitaires et Sociales

gestion-DA-DF2S@regioncentre.fr
02 38 70 32 84 ou 02 38 70 25 54

🕒 Les effectifs des CFA et les Sections d'apprentissage

effectifs-apprentissage@regioncentre.fr
02 38 70 35 70 ou 02 38 70 32 69

🕒 Plans d'investissements des CFA

investissement-apprentissage@regioncentre.fr
02 38 70 35 70 ou 02 38 70 32 69

🕒 Les projets de CFA

pedagogie-apprentissage@regioncentre.fr
02 38 70 32 10 ou 02 38 70 27 39
ou 02 38 70 31 70

🕒 Carte des formations professionnelles initiales

carte-apprentissage@regioncentre.fr
02 38 70 28 62 ou 02 38 70 28 40

🕒 Le Trans'Europe Centre Apprentissage

Trans-europe-apprentissage@regioncentre.fr
02 38 70 35 70

🕒 Demandes de particuliers en matière d'apprentissage

Particulier-apprentissage@regioncentre.fr
02 38 70 31 70 ou 02 38 70 34 49

🕒 Les actions de promotion des métiers

02 38 70 34 49

🕒 Concours Graine de boîte

02 38 70 33 56

🕒 Le programme Leonardo Da Vinci

02 38 70 34 91

🕒 Le chéquier culture et aux « Arts Apprentis »

02 38 70 27 38

🕒 Le guide apprentissage

guide-apprentissage@regioncentre.fr
02 38 70 31 70 ou 02 38 70 34 49



Conseil régional du Centre

Direction de l'Apprentissage

Tél. : 02 38 70 34 49

Fax : 02 38 70 35 83

9 rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

Fax : 02 38 70 31 18

www.regioncentre.fr

 **N° Vert 0 800 222 100**

appel gratuit depuis un poste fixe



Avec le concours du
Fonds Social Européen

www.jeunesocentre.fr

Région



Centre